

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE  
LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
UNIVERSITÉ MOHAMED SEDDIK BEN  
YAHIA FACULTE DES LETTRES ET LANGUES  
DÉPARTEMENT DES LETTRES ET LANGUE FRANÇAISE



Mémoire en vue de  
l'obtention du diplôme de  
master  
Option : Sciences du langage  
Intitulé :

**Étude lexico-sémantique de la terminologie des assurances :**  
*Cas des interactions langagières assureur/assuré à la société  
d'assurance SAA- Agence de Jijel*

**Présenté par :**

- Faiza HALOULOU
- Hana MESTAR

**Membres du jury :**

**Président :** M. Sofiane ASSIAKHE

**Rapporteur :** M. Mohamed BENAMMAR

**Examineur :** M. Nasreddine BOUAACHE

**Sous la direction de :**

Mohamed BENAMMAR

**Année Universitaire : 2021/2022**



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE  
LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
UNIVERSITÉ MOHAMED SEDDIK BEN  
YAHIA FACULTE DES LETTRES ET LANGUES  
DEPARTEMENT DES LETTRES ET LANGUE FRANÇAISE



Mémoire en vue de  
l'obtention du diplôme de  
master  
Option : Sciences du langage  
Intitulé :

**Étude lexico-sémantique de la terminologie des assurances :**  
*Cas des interactions langagières assureur/assuré à la société  
d'assurance SAA- Agence de Jijel*

**Présenté par :**

- Faiza HALOULO
- Hana MESTAR

**Sous la direction de :**

Mohamed BENAMMAR

**Membres du jury :**

**Président :** M. Sofiane ASSIAKHE

**Rapporteur :** M. Mohamed BENAMMAR

**Examineur :** M. Nasreddine BOUAACHE

**Année Universitaire : 2021/2022**

## ***Remerciements***

*Nous tenons à remercier Dieu le tout puissant de nous avoir donné la volonté et le courage afin d'arriver à réaliser ce modeste travail.*

*Avec les belles expressions de respect, nous adressons nos remerciements les plus sincères à notre directeur de recherche, l'enseignant MOHAMED BENAMAR qui nous a mis sur la bonne voie avec ses précieux conseils et son aide.*

*Nos vifs remerciements vont également aux membres du jury pour l'intérêt qu'ils ont porté à notre recherche en acceptant d'examiner notre travail et de l'enrichir par leurs propositions et leurs observations.*

*Nous remercions aussi le chef de l'agence d'assurance SSA de Jijel : Monsieur ADEL SEDIRA pour son aide, ainsi que toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à la réalisation de ce travail.*

***Dédicace :***

*Je dédie ce modeste travail :*

*À mes chers parents FARID et KARIMA qui ont été toujours là  
pour me soutenir et m'encourager à aller de l'avant,  
que Dieu les protège.*

*À mes deux sœurs : MANEL et KAWTAR.*

*À mes deux frères: AMAR et BADREDDINE.*

*À mon binôme FAIZA avec qui je garde  
des souvenirs inoubliables.*

*À ceux et celles qui m'aiment et que j'aime.*

**Hana**

***Dédicace :***

*Je dédie ce modeste travail :*

*À **mon père** Rashid, symbole d'amour et de sacrifice, et à la  
personne la plus chère au monde, **ma mère** Saida,  
que Dieu les protège.*

*À mes adorables **sœurs** :*

*Mouna et Soso et leurs enfants : Amdjed, Lokman, Iline, Djana,  
Farah.*

*À mes chers **frères** :*

*Bilal, son épouse Roukia et leur enfant Rassim.*

*Houssam et son épouse Hind.*

*À ma chérie et **mon binôme** Hana pour son aide et son soutien  
moral.*

*À toutes mes amies.*

***Fayza***

## Liste des tableaux :

<b>Tableau n 01</b> : La convention de transcription.....	43
<b>Tableau n 02</b> : Récapitulatif des graphèmes de la langue arabe selon l'API	44
<b>Tableau n 03</b> : Termes des assurances classés par dérivation préfixale.....	68
<b>Tableau n 04</b> : Termes des assurances classés par dérivation suffixale .....	68
<b>Tableau n 05</b> : Termes des assurances classés par dérivation parasynthétique	69
<b>Tableau n 06</b> : Termes des assurances classés par dérivation régressive.....	69
<b>Tableau n 07</b> : Termes des assurances classés par dérivation impropre. ....	70
<b>Tableau n 08</b> : Termes des assurances classés par composition populaire ...	70
<b>Tableau n 09</b> : Termes des assurances classés par composition savante .....	70
<b>Tableau n 10</b> : Termes des assurances classés par siglaison .....	70
<b>Tableau n 11</b> : Termes des assurances classés par acronymie .....	70

## Liste des figures

<b>Figure 01</b> : Les moyens d'expression du visage.....	24
<b>Figure 02</b> : Diagramme représentant les procédés lexicaux relatifs aux termes des assurances.....	71



## Table des matières

Introduction .....	11
Partie théorique	
Chapitre I : Autour de la notion de la terminologie	
1. Langue commune et langue de spécialité .....	16
1.1. La langue commune.....	16
1.2. La langue de spécialité .....	16
1.3. Les caractéristiques de la langue de spécialité .....	17
2. La communication .....	18
2.1. Les types de communication .....	18
2.1.1 La communication verbale .....	18
2.1.2. La communication non verbale.....	19
3. Le signe linguistique.....	19
3.1. Le référent .....	20
4. La terminologie.....	21
4. 1. Aperçu théorique de la terminologie .....	21
4. 2. Définition de la terminologie.....	21
5. Le terme et le concept.....	22
5.1. Le terme.....	22
5.1.1. Les types de termes.....	22
5.1.1.1. Le terme simple.....	22
5.1.1.2. Le terme complexe.....	23
5.2. Le concept .....	23
5.2.1. Le concept commun.....	23
5.2.2. Le concept technique .....	24
Conclusion .....	24
Chapitre II : Concepts de base de la création lexicale	
Introduction.....	26
1. Le mot et le lexique .....	26
1.1. Le mot.....	26
1.2. Le lexique.....	26
2. La lexicologie .....	27
2.1. La morphologie.....	27

2.2. La sémantique .....	28
2.2.1. La sémantique lexicale .....	28
3. Les procédés de formation du lexique.....	29
3.1. La dérivation.....	29
3.1.1. La dérivation affixale.....	29
3.1.1.1. La préfixation.....	29
3.1.1.2. La suffixation.....	30
3.1.1.3. La dérivation parasynthétique.....	31
3.1.2. La dérivation régressive.....	31
3.1.2.1. La dérivation non affixale (impropre) .....	31
3.2. La composition .....	32
3.2.1. La composition populaire .....	32
3.2.2. La composition savante .....	33
3.3. Les procédés contemporains de lexique .....	33
3.3.1. L'abréviation.....	33
3.3.1.1. La troncation.....	33
3.3.2. Le mot valise .....	34
3.3.3. La siglaison .....	34
3.3.4. L'acronymie.....	34
4. Les relations sémantiques .....	36
4.1. Les relations d'équivalence et d'opposition .....	36
4.1.1. La synonymie.....	36
4.1.2. L'antonymie.....	36
4.2. Les relations d'hierarchie.....	37
4.2.1. L'hyponymie et l'hyperonymie.....	37
4.2.2. La partie- Tout (Holonymie/ méronymie).....	38
4.3.1. La polysémie/monosémie .....	38
4.3.1. La polysémie.....	38
4.3.2. La monosémie.....	39
4.3.3. L'homonymie .....	39
Conclusion .....	39

## Partie pratique

### Chapitre I : Méthodologie de recherche

Introduction.....	41
1. La méthodologie de recherche .....	41
2. Le corpus .....	41
Chapitre II : Analyse lexico-sémantique des termes des assurances	
I. Termes des assurances retenus .....	45
II. La classification des termes retenus .....	68
1. Termes des assurances retenus par dérivation suffixale.....	68
2. Termes des assurances retenus par dérivation parasynthétique .....	69
3. Termes des assurances retenus par dérivation régressive .....	69
4. Termes des assurances retenus par dérivation impropre.....	70
5. Termes des assurances retenus par composition populaire .....	70
6. Termes des assurances retenus par composition savante .....	70
7. Termes des assurances retenus par siglaison .....	70
8. Termes des assurances retenus par acronymie .....	70
III. Diagramme .....	71
1. Commentaire .....	72
2. Interprétation des résultats .....	72
Conclusion .....	72
Conclusion générale.....	74
Liste des références bibliographiques .....	77
Les Annexes.....	81
Les Résumés	

*Introduction  
générale*

### **Introduction :**

Les termes occupent une place centrale dans de nombreux secteurs d'activités, notamment les domaines techniques et scientifiques et ce sont eux qui permettent de transmettre les connaissances propres à une spécialité (la médecine, l'informatique, le droit) et de communiquer une information.

Dans la vie sociale, l'être humain est sociable par sa nature, et la communication est un fait primordial dont personne ne peut nier son rôle essentiel. Cette dernière est liée étroitement à l'ensemble des contenus des messages des interlocuteurs ; elle représente l'ensemble du processus de l'échange ; c'est le seul moyen pour assurer une relation avec l'autrui. L'Algérie est un pays plurilingue qui se caractérise par la coexistence de plusieurs langues, en l'occurrence l'arabe avec ses deux variétés (classique / dialectal), le berbère avec ses différentes variétés régionales (le chaoui, le kabyle, le tergui et le mozabite), ainsi que les langues étrangères (le français / l'anglais).

Le contact de langue est observable dans notre société dans les différentes situations de communications et dans différents domaines : éducatif, médical, le domaine des assurances (qui nous intéresse le plus dans notre cas d'étude).

L'interaction langagière dans le domaine des assurances est un acte d'échange qui se fait entre l'assureur et l'assuré et qui entraîne une terminologie spécifique propre au domaine des assurances, sa spécificité nous pousse, en tant qu'étudiantes en sciences du langage, à analyser et à comprendre ses termes, de réfléchir sur leurs formations et leurs significations, d'où notre intérêt de travailler sur un thème qui s'inscrit dans le domaine des sciences du langage et plus précisément dans le volet de la lexicologie et de la sémantique (l'approche qui sert à décrire la formation des termes est lexicale, et l'approche qui sert à décrire le sens est sémantique) et qui s'intitule : « **Étude lexicosémantique de la terminologie des assurances, cas des interactions langagières assureur /assuré à la société d'assurance SAA- Agence de Jijel** ».

### **Objectif de la recherche :**

L'objectif que nous comptons poursuivre dans le parcours de notre étude consiste à mener une analyse lexico-sémantique des termes des assurances obtenus et repérés lors des interactions langagières, et qui s'inscrivent dans le champ des assurances.

## **Choix et motivation :**

Notre choix de sujet n'est pas hasardeux, les motivations principales qui nous ont incitées à travailler sur ce sujet sont scientifiques et personnelles.

- La première est d'ordre personnel ; il s'agit d'améliorer nos connaissances dans le domaine des assurances.
- La deuxième motivation est d'ordre scientifique ; elle consiste en l'étude des termes des assurances qui nous permettent d'avoir une idée générale sur la terminologie des assurances, et de comprendre la composition des mots à partir de l'origine et la nature de ces mots.

## **Problématique :**

Pour aborder notre sujet, nous avons posé la question centrale suivante à laquelle nous comptons donner une réponse.

## **Comment se manifeste la langue de spécialité lors d'une interaction entre assureur et assuré ?**

À cette question principale de notre recherche et grâce à cette problématique viennent s'ajouter d'autres sous-questions :

- Est-ce que les assurés arrivent à comprendre le langage des assurances et l'assureur est-il amené à simplifier ses propos à l'assuré lors de leurs échanges ?
- Est-ce que le langage des assurances est un langage complexe ?
- Quels pourraient être les procédés de formation des termes propres au domaine des assurances ?

## **Hypothèses :**

Après avoir posé notre problématique et nos questions de recherche, nous allons présupposer les hypothèses suivantes :

- Certaines clients comprendraient quelques termes et d'autres ne les comprendraient pas.
- Le langage des assurances comporterait des termes faciles à comprendre et d'autres difficiles (termes simples / termes complexes).
- Les procédés de formation des termes seraient probablement la dérivation, la composition, ou les procédés de création contemporains (l'abréviation, la troncation ...etc.).

# Introduction générale

---

## **Le corpus :**

Pour bien mener cette étude, nous allons travailler sur un corpus constitué à partir de l'enregistrement de 24 interactions langagières entre l'assureur et l'assuré dans la société d'assurance SAA, agence Sedira à Jijel, ce qui nous fait un total de 38 termes.

## **La méthode :**

Notre travail de recherche sera devisé en deux parties :

- La première partie constituerait l'état de l'art. Elle sera consacrée à la présentation des définitions des notions et des concepts théoriques, et elle sera devisée en deux chapitres :
  - Le premier chapitre propose une présentation théorique des notions de la terminologie en précisant la définition de la terminologie, de la langue commune et la langue de spécialité, du terme et du concept.
  - Nous présentons dans le deuxième chapitre les concepts de base de la création lexicale tels que : la lexicologie (la morphologie et la sémantique), les procédés de formation du lexique (la dérivation et composition), et les procédés contemporains du lexique.
- Quant à la seconde partie de ce modeste travail, elle est d'emblée pratique et elle contient un chapitre dédié à l'analyse des interactions, suivie d'une classification des termes obtenus, selon les procédés de création lexicale.

Ainsi, notre étude se basera sur une analyse et une interprétation du corpus. Nous présentons nos séries d'interactions langagières collectées, ferons un repérage des termes des assurances et nous procéderons à leurs analyse lexico-sémantique.

Enfin, nous clôturons le présent travail avec une conclusion générale qui résume tout ce que nous aurons réalisé dans les deux parties et les résultats obtenus, notamment dans la partie pratique.

*Partie I :*  
*État de l'art*



***Chapitre I :***  
***Autour de la notion de la***  
***terminologie***

## **Introduction :**

Les assurances emploient un langage qui est souvent désigné comme spécialisé et largement incompréhensible du grand public, ils possèdent effectivement leurs propre langage, avec une terminologie bien précise pour chaque cas.

Nous allons donc essayer de consacrer ce présent chapitre à une présentation des concepts fondamentaux, nous allons parler de la langue de spécialité, la communication, et la terminologie.

## **1 .La langue commune et la langue de spécialité :**

### **1.1. Langue commune :**

La langue commune a différentes appellations ; entre autres la langue usuelle, la langue naturelle, la langue standard et la langue courante. D'après RONDEAU, la langue commune est définie par : « *l'ensemble des mots et expressions qui, dans le contexte où ils sont employés, ne se réfèrent pas à une activité spécialisée* ». <sup>1</sup>

Alors que pour GUILBERT la langue courante est :

*« L'ensemble des moyens d'expressions à disposition des membres d'une communauté linguistique. Cet ensemble, théoriquement défini, est constitué par des éléments caractéristiques (syntaxiques et lexicales) utilisés par plusieurs groupes socioculturels ; ces éléments (surtout lexicaux) trouvent leur origines dans différents domaines de la propre expérience d'une communauté ».* <sup>2</sup>

En effet, on entend par la langue commune, non spécialisée ; le registre de langue utilisé pour les conversations, et d'une manière générale pour les échanges et les interactions de la vie quotidienne.

### **1.2. La langue de spécialité :**

On appelle langue de spécialité un sous-système linguistique qui se caractérise et se différencie des autres langues par le fait de posséder un vocabulaire spécifique, l'appartenance à un domaine identifiable et la possession d'une méthodologie différente de dénomination telles que le langage technique, le langage scientifique et médical le langage juridique et le langage financier, etc.

---

<sup>1</sup> RONDEAU Guy, *Introduction à la terminologie*, Québec, Gaétan Monin, 1991, p24.

<sup>2</sup> GUILBERT Louis, *la créativité lexicale*, Paris, Larousse, 1975, p35.

## Chapitre I : Autour de la notion de la terminologie

---

Pour LERAT, la notion de langue spécialisée réfère à :

« Un sous- système linguistique qui utilise une terminologie et d'autres moyens linguistiques et qui vise la non-ambiguïté de la communication dans un domaine particulier »<sup>3</sup>.

Elle se réfère aussi à « une langue naturelle considérée en tant que vecteur de connaissances spécialisées ».<sup>4</sup>

Elle est également une langue en situation d'emploi professionnel (une « langue en spécialité », selon l'école de Prague). C'est la langue elle-même (comme système autonome) mais au service d'une fonction majeure : la transmission de connaissance.<sup>5</sup>

### 3.2.3. Les caractéristiques de la langue de spécialité :

La première spécificité de la langue spécialisée est en effet qu'elle tend vers l'univocité, tend à être mono référentielle et est dépourvue de traits de type connotatif.<sup>6</sup>

Le lexique spécialisé emploie abondamment des origines grecques et latines et des mécanismes et des schémas de dérivation typique.<sup>7</sup>

L'enrichissement du lexique spécialisé se fait par la création de nouveaux mots liés à l'apparition de nouveaux objets, de nouvelles réalités physiques et conceptuelles.<sup>8</sup>

La syntaxe des langues spécialisées est une syntaxe des groupes de mots, dans une large mesure, du fait du figement relatif de séquences dénominatives usuelles.<sup>9</sup>

La sémantique des langues spécialisées est comme la sémantique linguistique en général, elle prend donc appui sur la connaissance des mécanismes morphologiques, distributionnels, hiérarchiques et énonciatifs les plus généraux, mais en même temps il lui faut aussi interpréter des relations à fondement extrinsèque puisque les langues spécialisées parlent d'univers de connaissances particulières.<sup>10</sup>

Les langues spécialisées ont un statut épistémologique,<sup>11</sup>

Les connaissances spécialisées sont dénommées linguistiquement par des termes, qui sont principalement des mots et groupes de mots (nominaux, adjectivaux, verbaux)

---

<sup>3</sup> LERAT Pierre, *Les langues spécialisées*, Germain, paris, Boulevard Saint, 1995, p17.

<sup>4</sup> Ibid, p, 20.

<sup>5</sup> Ibid, p, 21.

<sup>6</sup> [https://www.academia.edu/30088548/Les\\_Langues\\_de\\_Sp%C3%A9cialit%C3%A9\\_LSP\\_et\\_le\\_Fran%C3%A7ais\\_sur\\_Objectifs\\_Sp%C3%A9cifiques\\_FOS\\_NOUVELLE\\_VERSION](https://www.academia.edu/30088548/Les_Langues_de_Sp%C3%A9cialit%C3%A9_LSP_et_le_Fran%C3%A7ais_sur_Objectifs_Sp%C3%A9cifiques_FOS_NOUVELLE_VERSION) consulté le 22/05/2022.

<sup>7</sup> id

<sup>8</sup> id

<sup>9</sup> LERAT Pierre, op. cit, p. 12.

<sup>10</sup> id

<sup>11</sup> id

sujets à des définitions conventionnelles. Ces termes sont en concurrence avec d'autres termes, dans la même langue, souvent aussi avec des emprunts.<sup>12</sup>

### 2. La communication :

Etymologiquement, Emprunté du latin *communicatio*, « mise en commun; action de communiquer, de faire part... », de *communicare*<sup>13</sup>. La communication est un concept très large, elle est définie par divers linguistes et didacticiens de différentes manières, donc il sera difficile de donner une définition plus déterminée pour cette notion.

Selon Franck NEVEU, la communication est : « *un événement de langage par lequel un message est transmis par un émetteur à un récepteur* »<sup>14</sup>. C'est-à-dire, elle est considérée comme un processus de transformation et d'acquisition d'information qui met en relation deux ou plusieurs individus.

D'après le dictionnaire de linguistique et sciences du langage, la communication c'est :

*« l'échange verbale entre un sujet parlant qui produit un énoncé destiné à un autre sujet parlant, et un interlocuteur dont il sollicite l'écoute et / ou une réponse explicite ou implicite (selon le type d'énoncé) ».*<sup>15</sup>

Le petit Larousse définit la communication comme suit :

*« L'action, fait de communiquer ; établir une relation avec autrui, être en commun avec qqn. C'est l'action de communiquer avec quelqu'un, d'être en rapport avec autrui, en général par le langage; échange verbal entre un locuteur et un interlocuteur dont il sollicite une réponse : Le langage, le téléphone sont des moyens de communication. »*<sup>16</sup>

Pour que la communication soit réussie, il faut qu'il y ait concordance entre le message verbal et le non-verbal. L'information non verbale complète le message verbal : elle aide à comprendre ce qui a été dit.

#### 2.1.1. Les types de communication :

##### 2.1.1. La communication verbale :

Elle s'appelle aussi la communication orale parce qu'elle se base sur les mots qui véhiculent l'expression orale.

<sup>12</sup> <https://www.asjp.cerist.dz/en/downArticle/146/1/2/126378> consulté le 22/05/2022 consulté le 08/06/2022.

<sup>13</sup> <https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9C3166> consulté le 08/06/2022.

<sup>14</sup> NEVEU Franck, *Lexique des notions linguistique*, Paris, Armand Colin, 2010, 201, p 81.

<sup>15</sup> Dubois Jean et al, *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse, 1994, p 94.

<sup>16</sup> *Dictionnaire Le Petit Larousse*, Paris, Juillet 2006, p 271.

## Chapitre I : Autour de la notion de la terminologie

---

La communication verbale est une façon structurée et codifiée d'exprimer une idée, un besoin, un désir, etc. C'est une manière directe et spontanée de s'adresser à l'autre. Il ne faut toutefois pas croire que chaque fois qu'on ouvre la bouche, on réalise une communication efficace ! Plusieurs critères, s'ils sont respectés, assurent l'efficacité de la communication verbale. Essentiellement, il s'agit de formuler un message bref avec des termes simples, clairs et précis. Il faut aussi transmettre ce message en temps et lieu opportuns, en employant un vocabulaire et un débit convenables pour le récepteur.<sup>17</sup>

### 2.1.2. La communication non verbale :

La communication non verbale concerne tous les éléments, en dehors de l'oral et de l'écrit, qui entre dans le processus de la communication, et apprendre à décoder le non-verbal, c'est apprendre à mieux écouter l'autre.

Que l'on se taise ou que l'on parle, tout est communication. Nos gestes, notre posture, nos mimiques, notre façon d'être, notre façon de dire, notre façon de ne pas dire, toutes ces choses « parlent » à notre récepteur.<sup>18</sup>

### 3. Le signe linguistique :

C'est le terme introduit par F.de Saussure pour désigner l'unité (généralement appelée mot) qui se combine à d'autres et forment ensemble la langue. SAUSSURE, définit le signe linguistique comme: «*une entité psychique à deux faces indissociables* ».<sup>19</sup>

Selon David ZEMMOUR :

*« Le signe linguistique est symbole il se caractérise par l'association, constante dans une langue donnée, d'un signifiant (Sa) qui est sensible et un signifié (Sé) qui est abstrait »<sup>20</sup>.*

- Le signifiant du signe linguistique est une image acoustique à l'oral ou graphique à l'écrit, c'est-à-dire la suite de phonèmes qui constituent l'aspect matériel du signe.
- Le signifié est un concept, il relève du contenu ; c'est l'aspect sémantique évoqué par le signifiant.

---

<sup>17</sup> <https://slideplayer.fr/slide/17551039/> consulté le 02/06/2022.

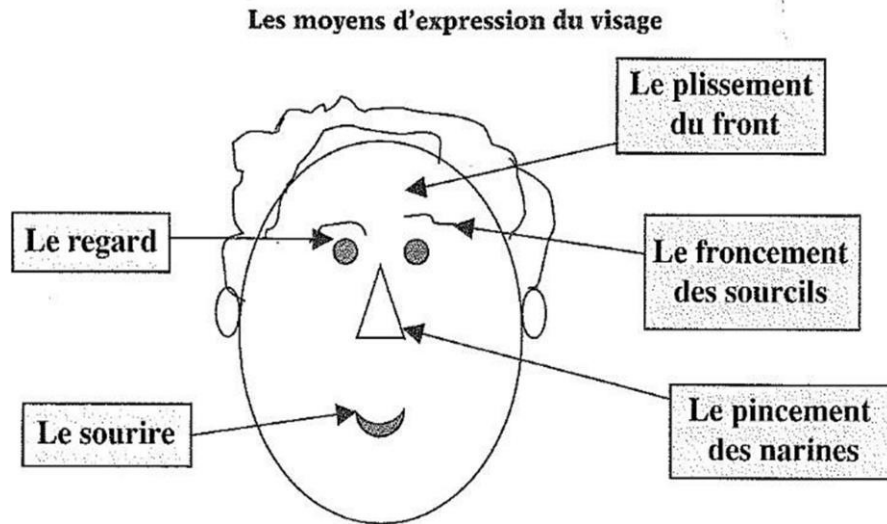
<sup>18</sup> [https://piimt.us/piimt/module/demande/fichier/attachement\\_365.pdf](https://piimt.us/piimt/module/demande/fichier/attachement_365.pdf) consulté le 02/06/2022.

<sup>19</sup> SAUSSURE Ferdinand, *Cours de linguistique générale*, Genève, arbre d'or, 2005, p 74.

<sup>20</sup> ZEMMOUR David, *Initiation à la linguistique*, Paris, Ellipses Edition Marketing S.A, 2008, p 44.

## Chapitre I : Autour de la notion de la terminologie

Le lien unissant le signifiant et le signifié est arbitraire .le signe est donc un substitut symbolique d'une réalité posée par la pensée, qui correspond à la manière dont la pensée s'exprime chez nous autres humaines .parler avec des mots, c'est en quelque sorte se donner une image auditive des idées qu'ils représentent, les évoquer, les dire, les échanger.



### Les moyens d'expression du visage

#### 3.1. Le référent :

Le référent désigne à quoi un signe linguistique, un énoncé, un discours, renvoient dans le monde réel ou imaginaire et que le destinataire est en mesure de comprendre. Le référent peut être une personne, une chose, une situation, une idée, un concept.

Selon Jean DUBOIS:

*« On appelle référent l'être ou l'objet auquel renvoie un signe linguistique dans la réalité extralinguistique telle qu'elle est découpée par l'expérience d'un groupe humain ».*<sup>21</sup>

Alors que le dictionnaire de la linguistique le définit comme :

*« Le référent est un objet ou manifestation du monde observable auquel renvoie une forme linguistique, par la relation de la référence ».*<sup>22</sup>

<sup>21</sup> DUBOIS Jean, *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse, 1994p 405.

<sup>22</sup> MOUNIN George, *Dictionnaire de la Linguistique*, Paris, PU de France, 1974, p 284.

## Chapitre I : Autour de la notion de la terminologie

---

La linguistique structurale, a toujours refusé d'étudier le rapport entre signe linguistique et référent : « *celui-ci ne fait pas partie du système de la langue, seul objet de son étude.* »<sup>23</sup>

### 4. La terminologie :

#### 4.1. Aperçu théorique de la terminologie :

La terminologie est « la science des termes ». Elle n'est explicitement reconnue que dans la seconde moitié du 18ème siècle. La terminologie apparait en allemand sous la plume d'un professeur à Halle, Christian Gottfried Schütz (1747-1832). Au 18ème et au 19ème siècles , les scientifiques sont les premiers à s'intéresser à la terminologie ,au 20ème siècle , c'est plutôt sur les techniciens que cette discipline exerce un attrait notable « spontanée et théorique dès sa naissance ,qui correspond à celle des sciences et des techniques ,puis ressentie comme nécessaire à partir du XVIIIème siècle , avec les difficultés liées au développement simultané du savoir , des techniques et de la communication sociale , la terminologie ne devient un projet scientifique qu'au XX siècle et une activité sociale reconnue que tout récemment» (Rey,1998,p,21).<sup>24</sup>

C'est ainsi qu'en 1968, l'ingénieur autrichien Eugen Wuster (1898-1977) apparait dans le paysage terminologique, et élabore le premier dictionnaire terminologique multilingue et devient le fondateur de la terminologie moderne.<sup>25</sup>

#### 4.2. Définition de la terminologie :

La terminologie est d'abord un ensemble de termes spécialisés relevant d'un même domaine d'activité qui a son vocabulaire propre et technique : terminologie de la médecine, de l'informatique, de la marine, des assurances....

Chaque terminologie se définit comme un ensemble de termes partageant une même caractéristique d'extension ou de délimitation, ou appartenant à un même champ.

Marie Claude définit la terminologie comme :

« *Science dont l'objet est constitué par les termes, les concepts qu'ils désignent et les relations existant entre les concepts* ».<sup>26</sup>

---

<sup>23</sup> SIOUFFI Gilles, REMDONCK D.V, *100 Fiches pour comprendre la linguistique*, Paris, Bréal, 2012 p.111.

<sup>24</sup> ZELLAL Nassim, *cours de terminologie dans les méthodes de traduction*, Paris, Université de la Sorbonne Nouvelle, 2005. P 3.

<sup>25</sup> Ibid, p 3.

<sup>26</sup> L'HOMME Marie-Claude, *la terminologie : principes et techniques*, Québec, Pu Montréal, 2004, p 31.

## Chapitre I : Autour de la notion de la terminologie

---

Elle est également conçue comme méthode interdisciplinaire visant à transmettre des connaissances par des moyens linguistiques, elle est appelée à jouer un rôle important dans l'enseignement des langues de spécialité. En prenant comme point de départ les concepts de la formation professionnelle des étudiants, la terminologie assure le lien entre discipline, langue maternelle et langues vivantes. Les possibilités de cette démarche sont illustrées dans les domaines du droit, de la mécanique de la rupture, et des professions de la banque et des assurances.<sup>27</sup>

### 5. Le terme et le concept :

#### 5.1. Le terme :

Le terme est l'objet central de la terminologie, c'est à la fois un élément linguistique et un élément du savoir puisque il porte sur la connaissance d'un domaine de spécialité déterminé.

Selon LERAT le terme est :

*« La désignation d'une notion sous forme de lettres, de chiffres, de pictogrammes ou d'une combinaison quelconque de ces éléments »<sup>28</sup>*

Il est considéré également comme un signe linguistique.<sup>29</sup>

En somme, Les termes sont des unités lexicales dont le sens est envisagé par rapport à un domaine de spécialité, c'est-à-dire un domaine de la connaissance humaine, souvent associé à une activité socioprofessionnelle. Par exemple, vaccination, système nerveux central, dure-mère sont des termes de médecine ; essieu, arbre à came, pneu radial sont des termes de mécanique automobile ; et logiciel, système d'exploitation et souris sont des termes d'informatique. Les termes constituent donc un sous ensemble du lexique d'une langue qui se distinguent formellement des autres unités linguistique (morphèmes, syntagmes, phrases, etc..) sur le plan sémantique, ils résultent de l'association d'une forme linguistique et d'un sens lexical.<sup>30</sup>

#### 5.1.1. Les types de termes :

##### 5.1.1. Le terme simple :

Le terme simple servira à désigner les unités lexicales composées d'une seule entité graphique. Ce premier groupe comprend les termes formés d'une seule base (ex. robinet, clé, marché) ainsi que les dérivés c'est-à-dire les termes comprenant un radical

<sup>27</sup><https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01219364> consulté le 03/03/2022.

<sup>28</sup> LERAT Pierre, op. cit p 17.

<sup>29</sup> Ibid, p. 17.

<sup>30</sup> L'HOMME Marie -Claude, op. cit, p 59.



et un ou plusieurs morphèmes dérivationnels (ex. marchandisage, anti-char, navigation, micro-ordinateur).<sup>31</sup>

### 5.1.1.2. Le terme complexe :

Le terme complexe est utilisé pour désigner les termes constitués de plusieurs entités graphique séparées par des blancs ou par des diacritiques comme le trait d'union ou l'apostrophe (ex. système-expert, poisson-clown, m »moire non rémanente, serre-joint).<sup>32</sup>

Les termes complexes ont souvent un sens compositionnel c'est-à-dire qu'on peut en comprendre le sens en cumulant les sens des unités simples qui les composent.<sup>33</sup>

### 5.2. Le concept :

Le dictionnaire de français Larousse propose la définition suivante :

*« Idée générale et abstraite que se fait l'esprit humain d'un objet de pensée concret ou abstrait, et qui lui permet de rattacher à ce même objet les diverses perceptions qu'il en a, et d'en organiser les connaissances. »<sup>34</sup>*

Selon le dictionnaire de la linguistique et des sciences du langage de J. Dubois :

*« On donne le nom concept à toute représentation symbolique, de nature verbale, ayant une signification générale qui convient à toute une série d'objets concrets possédant des propriétés communes »<sup>35</sup>*

Pour Marie Claude :

*« Le concept est une représentation mentale qui retient les caractéristiques communes à un ensemble d'objets. Les objets du monde réel sont tous différents mais il est raisonnable de penser que la représentation que nous nous en faisons retient l'essentiel de leurs caractéristiques, ce qui nous permet d'en reconnaître de nouveaux. »<sup>36</sup>*

Donc le concept est une connaissance, une idée, un contenu de pensée, qui lorsqu'il est appliqué à un objet, peut former une proposition.

#### 5.2.1. Le concept commun :

Le concept commun est une représentation mentale, spontanée et quotidienne. Il est né à travers les expériences quotidiennes et les interactions avec le monde extérieur.

---

<sup>31</sup> Ibid, p, 58.

<sup>32</sup> Ibid, p, 58.

<sup>33</sup> Ibid, p32/33.

<sup>34</sup> <https://www.larousse.fr/> consulté le 12/05/2022.

<sup>35</sup> DUBOIS Jean, *Dictionnaire de linguistique*, Paris Larousse, 1994, p 107.

<sup>36</sup> L'HOMME Marie-Claude, op. cit, p 25.

### **5.2.2. Le concept scientifique/technique :**

Outil intellectuel qui permet l'interprétation de certaines observations ou expériences, ainsi que d'appréhender efficacement la réalité, et constituant un "instrument de théorie" pour la compréhension des phénomènes.<sup>37</sup>

### **Conclusion :**

Nous avons présenté dans ce premier chapitre, quelques perspectives théoriques dans lesquelles s'inscrit notre travail en introduisant les concepts de base, qui serviront dans notre étude.

---

<sup>37</sup>[Webetab.ac-bordeaux.fr](http://Webetab.ac-bordeaux.fr) consulté le 24/04/2022.

***Chapitre II :***  
***Concepts de base de***  
***la création lexicale***

### Introduction :

Dans ce chapitre nous allons aborder les notions de la lexicologie, de la sémantique et de la morphologie, ainsi que les procédés de formation du lexique, la dérivation et la composition, et les procédés contemporains, nous allons aborder également les relations d'opposition et d'équivalence, et les relations hiérarchiques.

### 1. Le mot et le lexique :

#### 1.1. Le mot :

Le mot est l'unité du lexique dont l'identité est délimitée par une forme, par un sens, par une classe grammaticale.

*« Un mot résulte de l'association d'un sens donné à un ensemble de sons donnés susceptible d'un emploi grammatical donné ».*<sup>1</sup>

Selon le dictionnaire de la Linguistique le mot est :

*« Une unité significative empirique de la grammaire traditionnelle, qui correspond mal au critère de la séparabilité fonctionnelle (uble n'est pas un mot) et aux critères de délimitation intonative ».*<sup>2</sup>

#### 1.2. Le lexique :

L'ensemble des mots d'une langue constitue son lexique. Cet ensemble est structuré par des relations entre ses unités ; il se diversifie selon un certain nombre de variables ; il n'est pas clos, et ses contours ne sont pas fixés de manière absolue.

F. CHERIGUEN définit le lexique comme *« l'ensemble des vocabulaires d'une langue, considéré comme un tout fini mais illimité »*.<sup>3</sup>

Selon le dictionnaire de la didactique : *« le lexique désigne l'ensemble des unités constituant le vocabulaire d'une langue, d'une communauté linguistique, d'un groupe social (profession, classe d'âge, milieu, etc.) Ou d'un individu »*.<sup>4</sup>

Le dictionnaire a pour tâche de faire le recensement du lexique d'une langue par ordre alphabétique ; donc on pourra distinguer deux modes principaux d'organisation du lexique : un mode sémantique et un mode morphologique.

On distingue dans le lexique un premier sous-ensemble formé par le lexique général, étudié par la lexicologie, et un second sous-ensemble, formé par les lexiques et

---

<sup>1</sup>MEILLET Antoine, *Linguistique historique et linguistique générale*, Paris, Champion, 1921, p 30.

<sup>2</sup>MOUNIN Georges, *Dictionnaire de la linguistique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1974, p 222

<sup>3</sup>CHERIGUEN F, *Les mots des autres*, Alger, Casbah Éditions, 2002, p147.

<sup>4</sup>*Dictionnaire de Didactique de français langue étrangère et seconde*, Paris, Jean Pencreac'h, 2003 p155.

## Chapitre II : Concepts de base de la création lexicale

---

à propos duquel on parle de terminologie. Dans les domaines techniques, le terme lexicque recevra ainsi le sens de « glossaire des termes particuliers à des domaines.

### 2. La lexicologie :

Traditionnellement, on oppose la lexicologie à la lexicographie comme suit :

*« La lexicologie est une discipline théorique qui a pour objet l'étude générale du lexique, alors que la lexicographie est une discipline appliquée qui a pour objet l'élaboration de dictionnaires».*<sup>5</sup>

La lexicologie est une discipline récente de la linguistique qui sert à l'étude des vocabulaires composant le lexique d'une langue et, l'ensemble des mots d'une langue constitue son lexique.

Selon Alice LEHMANN, la lexicologie est :

*« La lexicologie a pour tâche d'inventorier les unités qui constituent le lexique et de décrire les relations entre ces unités».*<sup>6</sup>

Conçue comme étude scientifique des structures du lexique, elle s'intéresse à leur nature, à leur étymologie, mais aussi à la description des relations systématique qui les caractérise.

Pour Alena POLICKA, la lexicologie est :

*« L'étude scientifique du lexique. Elle étudie les unités lexicales, les mots et les syntagmes figés d'une langue. Elle s'intéresse à la fois au signe linguistique (rapport entre la forme et le sens ses mots), et aux relations qui existent entre le lexique et la syntaxe. »*<sup>7</sup>

Donc, pour décrire le mot, la lexicologie procède de deux manières : elle s'organise sur les deux plans de la forme et du sens :

#### 2.1. La morphologie lexicale :

On s'accorde à dire que le mot est l'unité linguistique étudiée par la morphologie, elle s'intéresse à la construction interne (forme) des mots (unités lexicales) et étudie la formation des mots construits (dérivés, composés..) comportant plusieurs morphèmes.

---

<sup>5</sup> POLGUERE Alain, *Introduction à la lexicologie explicative et combinatoire*, Québec, Les presses de l'Université de Montréal, 1995, p 36.

<sup>6</sup> LEHMANN Alice MARTIN –BERTHET Françoise, *Introduction à la lexicologie*, France, Armand Colin, 2010, p15

<sup>7</sup> POLICKA Alena, *Initiation à la lexicologie française*, Brno, Masarykova Univerzita, 2014, p 9.

Selon Alice LEHMAN :

« *La morphologie lexicale étudie l'organisation formelle du lexique : elle analyse la structure des mots et les relations de forme et de sens qui existent entre eux* ». <sup>8</sup>

David ZEMMOUR rajout en ce sens que :

« *L'étude de la structure interne du mot, c'est-à-dire de sa formation à partir d'unités de sens de rang inférieur, relève de la morphologie lexicale* ». <sup>9</sup>

### 2.2. La sémantique :

Le mot sémantique a été inventé à la fin du XIX siècle par le linguiste français Michel Bréal (1832-1915), auteur du premier traité de sémantique, qui définissait la sémantique comme devant s'occuper des « *lois qui président à la transformation du sens* ». Ce mot vient du verbe grec *sēma-atos* voulant dire « signifier » et *sēmeion* (signe). D'une manière générale, la sémantique est une branche de la linguistique qui étudie les signifiés. Donc l'objectif premier de la sémantique est l'étude du sens.

La sémantique s'est d'abord occupée de l'évolution du sens des mots au fil de temps (sémantique diachronique), ensuite, elle s'est élargie pour s'intéresser aux différents sens que peut prendre un mot ou une phrase du point de vue synchronique.

D'après Alfred TARSKI la sémantique est :

« *Une discipline qui traite de certains rapports entre les expressions d'une langue et les objets ou les faits auxquels se réfèrent ces expressions* ». <sup>10</sup>

#### 2.2.1. La sémantique lexicale :

D'après Christophe Schwarz :

« *La sémantique lexicale est l'étude linguistique du sens des mots. Le sens d'un mot donne est un potentiel de référence, code et représenté dans le lexique mental* ». <sup>11</sup>

« *La sémantique lexicale étudie l'organisation sémantique du lexique : elle analyse des mots et les relations de sens qu'ils entretiennent entre eux* » <sup>12</sup>. Elle se sert des concepts fondamentaux liés au signe linguistique et hérité, en tant que discipline du

---

<sup>8</sup> LEHMANN Alice MARTIN –BERTHET Françoise, op. cit, p 15.

<sup>9</sup> ZEMMOUR David, *Initiation à la linguistique*, Paris, Ellipses Edition Marketing S.A, 2008, p 120.

<sup>10</sup> TARSKI Alfred, *Logique sémantique, métamathématique*, Paris, Armand Colin, 1972, p 60.

<sup>11</sup> SCHWARZ Christophe, *Introduction à la sémantique lexicale*, Germany, Gunter Narr Verlag, 2001, p1

<sup>12</sup> LEHMANN Alice, MARTIN –BERTHET Françoise, op. cit, p 15.

## Chapitre II : Concepts de base sur la création lexicale

---

sens, d'une terminologie souvent foisonnante, parfois confuse. L'étude du champ sémantique d'un mot soulève d'entrée le problème de la polysémie et de la synonymie.

### 3. Les procédés de formation du lexique :

Le français fait appel aux différents procédés de création lexicale tels que la dérivation, la composition, etc., pour former des nouveaux mots.

#### 3.1. La dérivation :

Jean DUBOIS définit la dérivation comme suit :

*« La dérivation consiste en l'agglutination d'éléments lexicaux dont un au moins n'est pas susceptible d'emploi indépendant, en une forme unique ».*<sup>13</sup>

La dérivation est également un procédé de formation des mots qui consiste à adjoindre à une base un ou plusieurs affixes (préfixes et/ ou suffixes). Ex : le verbe déceler est formé par dérivation préfixale sur le verbe celer ; l'adjectif ogival est formé par dérivation suffixale sur le substantif ogive.

La dérivation aussi : *« produit un mot nouveau à partir d'un seul mot préexistant en le modifiant. La modification peut porter sur les trois aspects du mot (forme, sens et classe syntaxique) ».*<sup>14</sup>

#### 3.4.1. La dérivation affixale (propre) :

La dérivation affixale s'effectue par l'ajout d'un suffixe ou préfixe

*« L'analyse distingue la dérivation préfixale de la dérivation suffixale (...). La première ajoute un affixe, appelé préfixe, antéposé à la base ; la seconde lui ajoute un affixe, dit suffixe, postposé ».*<sup>15</sup>

Elle constitue un paradigme fermé : des listes fermées de mots à radical identique et à morphèmes liées variables.<sup>16</sup>

##### 3.1.1.1. La préfixation :

La préfixation est l'adjonction d'un morphème (préfixe) à l'initiale d'un mot sans changement de catégorie grammaticale. Le préfixe n'a donc pas de fonction grammaticale ; sa fonction est purement sémantique.<sup>17</sup>

Préfixe+base → = mot dérivé

<sup>13</sup> DUBOIS Jean et al, *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse, 1994, p 136.

<sup>14</sup> LEHMANIN Alice et MARTIN –BERTHET Françoise, op. cit, p147.

<sup>15</sup> GARRIC Nathalie, *Introduction à la linguistique*, Paris, Hachette Supérieur, 2007, p 112.

<sup>16</sup> MAHRZI Mohanad, *Les concepts de base en sciences du langage*, Alger, Les presses de l'office des publications universitaires, 2011, p 62.

<sup>17</sup> ibid, p 63.

## Chapitre II : Concepts de base sur la création lexicale

---

Exemples :

-Préfixe+verbe→ verbe : re - +faire → refaire

-Préfixe+adjectif→ adjectif : il- +légal → illégal

-Préfixe +nom → nom : pré- +histoire → préhistoire

Les préfixes les plus produits sont :

- A-,af-,al-,at-,... : asexué, affaiblir...
- Archi-, extra-, hyper-, hypo-, ultra-... : archicomble, extralinguistique, hyperonyme, hypoglycémie, ultraviolet...
- De-(dés-) : désavouer, débloquent...
- En-(em-) : encadrer, emmagasiner...
- Mi- : minuit, mi-chemin, mi-août ...
- In-(im-) : insupportable, impossible...
- Pré- : présupposer, préhistoire...
- Re-(r-, ré-, res-) : refaire, réanimer, rassembler, ressasser...

### 3.1.1.2. La suffixation :

La suffixation est l'adjonction d'un morphème (suffixe) à la fin d'un mot. Un suffixe est un « *élément qui s'ajoute à la racine d'un mot pour constituer un mot nouveau* ». <sup>18</sup>

Selon le suffixe ajouté, le dérivé peut ou non appartenir à une classe morphologique différente de celle de la base, autrement dit, les suffixes peuvent modifier la classe grammaticale d'un mot.

Base +suffixe = mot dérivé

Exemples :

-Adj- + -âtre → Adj (blanchâtre)

-verbe + -eur → Adj (vengeur)

-Nom+ -eux → Adj (chanceux)

-Adj+ -eur → Nom (blancheur)

-Nom+ -et → Nom (garçonnet)

-Nom + -ir → Verbe (fleurir)

-Adj+ -cir → Verbe (noircir)

-Verbe+ -ailler → Verbe (tirailleur)

-Adj+ -ment → Adv (timidement)

<sup>18</sup> Dictionnaire Larousse, le petit Larousse illustré, Paris, Larousse, 2009, p.973.



### 3.1.1.3. La dérivation parasynthétique :

La dérivation parasynthétique est un cas particulier de la dérivation affixale, elle Procède de l'adjonction simultanée de plusieurs affixes. L'adjectif interminable peut se décomposer de la manière suivante : in +termin + able. Cependant on observe que ni « intermine » ni « terminable » ne sont possible.<sup>19</sup>

La dérivation parasynthétique « *convoque synthétiquement un préfixe et un suffixe qui présentent une relation de solidarité étroite* ». <sup>20</sup>

Préfixe + base +suffixe → nouveau mot

Exemples :

Encolure, infidèlement, embellir, dévitaliser, décontraction, remariage...

### 3.1.2. La dérivation inverse ou régressive :

Procède de la suppression d'un affixe. C'est ainsi qu'on obtient marche à partir de marcher, envoi à partir de envoyer, et non l'inverse. Le substantif ainsi obtenu à partir d'un verbe est appelé déverbal.<sup>21</sup>

Exemples :

-accord (n. m) : accorder (verbe)

-refus (n.m) : refuser (verbe)

-galop (n.m) : galoper (verbe)

-attaque (n.f) : attaquer (verbe)

-cumul (n .m) : cumuler (verbe)

#### 3.1.2.1. La dérivation non affixale (impropre ou par conversion) :

Elle n'a aucun caractère affixal et, à proprement parler, n'a aucun caractère morphologique. Elle consiste à créer un nouveau dérivé en transférant un mot d'une classe grammaticale à une autre sans opérer de modification formelle.

*« Procède d'un changement de catégorie grammaticale sans ajout ni suppression d'affixe. Un verbe (par exemple rire) ou un adjectif réel peuvent passer dans la classe des substantifs (le rire, le réel). On parle alors de substantivation. D'autres cas sont possibles : de la classe des substantifs à celle des adjectifs (fatigué, effrayant), » etc.*<sup>22</sup>

---

<sup>19</sup> ZEMMOUR David, op.cit, p 126-127.

<sup>20</sup> GARRIC Nathalie, op.cit, p 113.

<sup>21</sup> ZEMMOUR David, op.cit, p 126.

<sup>22</sup> Ibid, p 127.

Exemples :

-manger (v) → le manger (n.m).

-sourire (v) → le sourire (n.m).(n.m).

-rose (adj) → la rose (n.f).

-vrai (adj) → le vrai (n).

-inconnu (v. part) → l'inconnu (n).

-moi (pron) → le moi (n.m).

### 3.2. La composition :

C'est un procédé morphologique qui consiste, à partir de la juxtaposition de plusieurs morphèmes libres (lexicaux ou grammaticaux), à créer une unité lexicale.

Du latin *compositio*<sup>23</sup>, la composition est un procédé qui permet de créer de nouveaux mots ou locutions, Les mots composés connaissent diverses formes de réalisation graphique : la soudure (ex : clairvoyant, portefeuille, vinaigre) ou la liaison avec un séparateur, qu'il s'agisse d'un blanc ou d'un trait d'union (ex : chaise longue, grille-pain, pomme de terre).<sup>24</sup>

Emile BENVENISTE définit la composition comme suit : « *il y a composition quand deux identifiables pour le locuteur se joignent en une unité nouvelle à signifié unique et constant* ». <sup>25</sup>

En effet, la composition assemble deux types principaux : la composition populaire et la composition savante.

#### 3.2.1. La composition populaire (ordinaire) :

C'est l'un des procédés les plus productifs dans la langue française, la composition populaire est celle qui associe deux mots (ou plus) qui ont une existence autonome. Par ailleurs en français, ils peuvent être soudés ou non, reliés ou non (par une préposition) et ils sont souvent accolés par un trait d'union.<sup>26</sup>

Exemples :

Laisser-faire, député-maire, tête brulée, portefeuille, chou-fleur, bateau mouche...

---

<sup>23</sup> DUBOIS Jean et al, Dictionnaire étymologique et historique du français, Paris, Larousse, 2011, p 223.

<sup>24</sup> NEVEU Franck, op. cit, p 22.

<sup>25</sup> BENVENISTE Émile, *Problème linguistique générale*, Paris, Gallimard, 1974, p 117.

<sup>26</sup> MAHRZI Mohanad, op.cit, p 71.

### 3.2.2. La composition savante (inter fixation, confixation ou recomposition) :

La composition savante est la création de mots français à partir d'éléments d'origine étrangère : mot grec et latin. Elle est définie donc par la juxtaposition de deux éléments (ou plus) d'origine latine ou grecque. Ce procédé permet de créer des mots dits « savants ».

Selon Marie-Françoise MORTUREUX la composition savante est

*« La juxtaposition de deux radicaux (au moins) d'origine latine ou grecque, avec addition éventuelle d'un suffixe (ie/iste) qui donnera la catégorie, le genre, et permettra de faire par exemple le tri entre la spécialité et le spécialiste ».*<sup>27</sup>

Exemples<sup>28</sup>:

Techniques, scientifiques, philosophiques...

Les mots composés peuvent être constitués de racines :

- latine et latine ; omnivore, hyponyme
- grecque et grecque : photographie, bibliothèque
- latine et grecque : radiographie, altimètre
- latine et française : radioactif, horodateur
- grecque et française : hydravion, aéronaval
- anglaise et grecque : gadgetophile
- grecque et anglaise : kilowatt

### 3.3. Les procédés contemporains de lexique :

#### 3.3.1. L'abréviation :

C'est la réduction d'un mot, souvent à sa première lettre, c'est-à-dire le raccourcissement d'un mot ou de plusieurs mots par la suppression de lettres ; elle est notamment le résultat de la suppression des lettres finales. Exemple : *la fac*. Pour *la faculté*, *interro* pour *interrogation*, *math* pour *mathématiques*.<sup>29</sup>

##### 3.3.1.1. La troncation :

La troncation est un procédé courant d'abréviation consistant à supprimer les syllabes finales d'un mot polysyllabique.

<sup>27</sup> MORTUREUX Marie-Françoise, *La Lexicologie entre langue et discours*, Paris, Armand Colin, 2008, p48.

<sup>28</sup> MAHRAZI Mohanad, op. cit, p 89.

<sup>29</sup> <https://www.btb.termiumplus.gc.ca/> consulté le 17 avril 2022.

## Chapitre II : Concepts de base sur la création lexicale

---

La troncation est une réduction orale (suppression des syllabes/phonèmes au début ou à la fin du mot) qui se répercute à l'écrit. On distingue deux types de troncation : l'apocope vs l'aphérèse. L'apocope efface fréquemment les dernières syllabes, deux ou trois syllabes sont conservées, parfois une seule. L'aphérèse efface les phonèmes en tête de mot.

Exemples :

L'apocope → *auto (mobile), radio (phonie), télé (vision)...* / L'aphérèse → *(auto)bus*

### 3.3.2.1. Les mots valises :

Un mot –valise résulte de la réduction d'une suite de mots à un seul mot qui ne conserve que la partie initiale du premier mot et la partie finale du dernier<sup>30</sup>.

Exemples :

*Information et automatique* → *informatique*

*Produit et logiciel* → *progiciel*

*Cultivé et variété* → *cultivar*

### 3.3.3. La siglaison :

La siglaison est la formation d'un sigle à partir d'un mot ou d'un groupe de mots.

Un sigle est donc l'abréviation formée des lettres initiales de chaque mot d'une appellation, qui se prononce lettre par lettre (alphabétiquement) ou comme un mot ordinaire (syllabiquement). Le sigle peut désigner un nom propre comme un nom commun.<sup>31</sup>

Exemple :

*CSN* (Confédération des Syndicats Nationaux).

*CAF* (la Confédération Africaine de Football).

*SNCF* (Société Nationale des Chemins de Fer).

### 3.3.4. L'acronymie :

Les acronymes sont des sigles prononcés comme un mot ordinaire ou syllabaire. Ils s'intègrent mieux et passent plus facilement inaperçus.

Exemple :

*Radar* (Radio Detection And Ranging).

*Sida* (Syndrome d'Immunodéficience Acquise).

*Opep* (Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole).

<sup>30</sup>MAHRAZI Mohanad, op. cit, p 78

<sup>31</sup><https://www.btb.termiumplus.gc.ca/> consulté le 17 avril 2022

### 4. Les relations sémantiques:

Les relations sémantiques entre les unités lexicales sont de deux types :

1. Relations d'équivalence et d'opposition lorsqu'elles concernent le même rang (synonymes, antonymes).
2. Relations hiérarchiques lorsqu'elles concernent des unités qui n'ont pas le même rang (hyponymes et hyperonymes).

#### 4.1. Les relations d'équivalence et d'opposition :

##### 4.1.1. La synonymie :

D'après le dictionnaire de l'académie française la synonymie est « *On appelle Synonymie, Une figure de Rhétorique, qui exprime la même chose par des mots synonymes* ». <sup>37</sup>

Dans ce sens, on ajoute la définition de dictionnaire Jean Dubois « *La synonymie peut avoir deux acceptions différentes : ou bien deux termes sont dits synonymes quand ils ont la possibilité de se substituer l'un à l'autre dans un seul énoncé isolé; ou bien deux termes sont dits synonymes (synonymie absolue) quand ils sont interchangeables dans tous les contextes* ». <sup>38</sup>

Ainsi, la synonymie est une relation sémantique fondée sur une similarité de signifiés entre des signifiants distincts<sup>39</sup>, cette similarité de signifiés est souvent présentée comme pouvant être :

1. synonymie totale ou absolue (le contexte n'intervient pas).
2. synonymie partielle ou contextuelle : dans le cas où les synonymes concernent des unités polysémiques, la synonymie ne porte que sur une acception. C'est le contexte qui permet de savoir quelle acception est à prendre en considération.

##### 4.1.2. L'antonymie :

La notion d'antonymie désigne une opposition sémantique entre deux lexèmes. Les antonymes sont des contraires, c'est-à-dire des lexèmes renvoyant à un même univers référentiel mais sémantiquement incompatible.<sup>40</sup> On distingue trois types :

**-Les antonymes complémentaires ou polaires :** sont des couples de mots où le choix de l'un exclut automatiquement le choix de l'autre. (male/femelle, vivant/mort, monter/descendre).

<sup>37</sup> <https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A8S2127> consulté le 09/06/2022.

<sup>38</sup> DUBOIS Jean, op. cit, p 465.

<sup>39</sup> NEVEU Franck, op. cit, p 11.

<sup>40</sup> Ibid, p 13.

**-Les antonymes réciproques ou converses :** sont les deux pôles opposés d'une même relation. Quand on change un mot pour son antonyme réciproque, les éléments de la phrase doivent être échangés de place : le sujet et le complément indirect du verbe s'inversent (tante/nièce,- si Johanne est la tante de Suzie, alors Suzie est la nièce de Johanne).

**-Les antonymes gradables ou scalaires :** sont des mots qu'on peut disposer sur une échelle de valeurs. Les deux mots peuvent être niés simultanément puisque la négation de l'un n'entraîne pas l'affirmation de l'autre (grand/petit, chaud/froid).

### 4.2.1. Les relations d'hierarchie :

Concernent des unités qui n'ont pas le même rang elles comprennent deux sous-catégories la première est l'hyponymie et l'hyperonymie et la deuxième est la partie – tout.

#### 4.2.1. L'hyponymie et l'hyperonymie :

On appelle hyperonymie le rapport d'inclusion du plus général au plus spécifique et hyponymie le rapport inverse, c'est-à-dire, le rapport d'inclusion du plus spécifique au plus général. Ce rapport introduit dans le lexique l'idée de la hiérarchisation. Ces deux relations sont transitives : si par exemple, **A** est un hyperonyme de **B** et **B** est un hyperonyme de **C** alors **A** est aussi hyperonyme de **C**.<sup>41</sup>

L'hyponymie est une relation sémantique d'hierarchie entre deux lexèmes. L'hyponyme est un lexème subordonné à un autre lexème, qui lui est superordonné, et qui est appelé hyperonyme. Par exemple : caniche, siamois, golden, saule sont des hyponymes de chien, chat, pomme, arbre dans la mesure où tous les sèmes de chien, chat, pomme, arbre sont des composants du signifié du caniche, siamois, golden, saule.<sup>42</sup>

On désigne par le terme Co-hyponyme des lexèmes partageant le même hyperonyme et se distinguant entre eux par un ou plusieurs sèmes spécifiques (ex : caniche et teckel partagent le même hyperonyme, chien, ils sont co-hyponymes).<sup>43</sup>

Il faut noter que les hyponymes doivent nécessairement posséder les propriétés de leur englobant pour être dits tels.

<sup>41</sup>MAHRAZI Mohanad, op. cit, p181.

<sup>42</sup>NEVEU Franck, op. cit, p54.

<sup>43</sup>Id.

### 4.2.2. La partie- Tout (Holonymie/ méronymie) :

Les notions d'holonymie (du grec holos, « entier ») et de méronymie (du grec meros, « partie») désignent un type de relation sémantique reposant sur une hiérarchie et une solidarité entre deux mots, relation telle que le référent de l'un est une partie du référent de l'autre. Il s'agit donc d'une relation partie/tout. Ainsi le mot page peut être décrit comme le méronyme du mot livre, lequel est par conséquent son holonyme. La relation partie/tout ne peut être établie qu'avec des unités divisibles et comptables.<sup>44</sup>

Selon Alise LEHMANN et MARTIN-BERTHET Françoise : « la relation partie/tout est une relation hiérarchique qui existe entre un couple de termes dont l'un dénote une partie et l'autre dénote le tout (relatif à cette partie) : guidon / bicyclette, poignée/ valise, bras/ corps, ongle/ doigt, porte/ maison. Guidon est une partie de bicyclette ou le méronyme (« nom de la partie ») de bicyclette ; inversement, bicyclette désigne le tout ou l'holonyme (« nom du tout ») de guidon ». <sup>45</sup>

### 4.3. La polysémie/monosémie :

#### 4.3.1. La polysémie :

La polysémie est un trait constitutif de toute langue naturelle. Grâce à ses ressources, la langue est apte à exprimer, avec un nombre limité d'éléments, une infinité de contenus inédits et peut faire face aux besoins de nouvelles dénominations.

La polysémie peut être définie comme :

*« Propriété qu'a un même signifiant de présenter plusieurs signifiés : maison de campagne, maison de retraite, maison d'Autriche. La polysémie diffère de l'homonymie en cela que les signifiés différents sont tout de même perçus comme présentant des traits sémantiques communs, alors que dans l'homonymie ils n'ont rien de commun : le palais de Versailles, le palais de Justice (polysémie)/ le palais (dans la bouche) (homonymie). »<sup>46</sup>*

Le critère étymologique peut apparaître comme un recours efficace pour distinguer l'homonymie de la polysémie. (Bloc-notes et bloc d'immeubles ont la même étymologie) ; il s'agit là d'un critère diachronique.

Selon Franck NEVEU : « la polysémie se définit par l'existence d'une pluralité de signifiés pour un même signifiant (ex : fumeux, 1-« qui répond de la fumée », 2-« qui manque de clarté qui est difficilement compréhensible »).<sup>47</sup>

---

<sup>44</sup> Ibid, p 51.

<sup>45</sup> LEHMANN Alice et MARTIN –BERTHET Françoise, op. cit, p81.

<sup>46</sup> MOUNIN Georges, op. cit, p 264.

<sup>47</sup> NEVEU Franck, op. cit, p 52.

### 4.3.2. La monosémie :

La monosémie est l'unicité de sens. Les mots monosémiques sont nombreux et beaucoup d'entre eux correspondent à des emplois spécialisés, notamment dans les sciences. C'est le cas des mots plus ou moins connus et employés tels que glycol, glyphe, gneiss, gnète, gnole, gnosie...etc. A l'inverse, la polysémie correspond à la pluralité de sens d'un mot. Elle concerne presque tous les mots d'usage courant.<sup>48</sup>

Elle est également, pour Louis GUILBERT, « *chaque union de signifiant et de signifié, monosémiques dans son principe est vouée à la polysémie, puis chacune des significations acquièrent suffisamment d'autonomie peut être érigée, à son tour, comme mot monosémique, jusqu'à ce que s'amorce de nouveau un processus de diversification selon les hasards de la communication et de l'histoire* ». <sup>49</sup>

### 4.3.3. L'homonymie :

L'homonymie désigne la relation de similarité de signifiant entre des formes linguistiques dont les signifiés sont différents. Cette similarité peut être à la fois d'ordre phonique et graphique (homophonie homographie). Par exemple, car (conjonction) et car (moyen de transport) sont deux homophones homographes. Cette similarité peut être d'ordre exclusivement phonique. Par exemple : maire et mère sont deux homophones hétérographes. Elle peut être d'ordre exclusivement graphique. Par exemple : fils (fis) dans fils unique, et fils (fil), dans il a arraché les fils, sont deux homographes hétérophones.<sup>50</sup>

Les homophones se divisent traditionnellement en deux catégories selon le degré d'identité entre les deux signifiants : l'homonymie partielle (qui réunit l'homophonie et l'homographie) et l'homonymie absolue ou complète qui repose sur l'identité des formes et de la catégorie syntaxique.<sup>51</sup>

On peut noter que la paronymie, en raison de ressemblance phonique des éléments, est une homophonie approximative : collision/collusion, éminent/imminent.<sup>52</sup>

**Conclusion :** Au cours de ce chapitre, nous avons essayé de répertorier les différents procédés de formation du lexique qui sont dans les deux domaines de la sémantique et la lexicologie, où nous avons présenté les constituants lexicaux des mots. Tels que la composition, la dérivation, la siglaison, la troncation, l'emprunt.

---

<sup>48</sup> ZEMMOUR David, op. cit, p166.

<sup>49</sup> GUILBERT Louis, op. cit, p 66.

<sup>50</sup> NEUVEU Franck, op. cit, p 51.

<sup>51</sup> POLICKA Alena, op. cit, p137.

<sup>52</sup> LEHMANN Alice et MARTIN –BERTHET Françoise, op. cit, p.99.



***Partie II :***  
***La partie analyse***

***Chapitre I :***  
***Méthodologie***  
***de recherche***

# Chapitre I : Méthodologie de recherche

---

## **Introduction :**

Dans ce chapitre nous allons entamer en premier lieu la méthodologie suivie dans notre étude, ainsi que la description du corpus, ensuite nous passons à l'analyse en dégagant les termes des assurances retenus à partir des interactions verbales qui se déroulent entre l'assureur et l'assuré et qui constituent notre corpus, afin d'arriver à vérifier les hypothèses proposées au début de notre recherche. Ce chapitre prend en compte l'aspect concret de notre travail de recherche.

## **1. La méthodologie de recherche :**

Notre travail s'est déroulé au sein de « La société d'assurance SAA » agence Sedira à Jijel. La SAA est une entreprise publique économique habilitée à pratiquer toutes les opérations d'assurance de dommages, créée en 1963, c'est l'une des premières sociétés d'assurance institués en Algérie au lendemain de l'indépendance du pays.

Donc, nous nous attelons à des observations suivies des enregistrements des interactions déroulées entre l'agent assureur et les clients.

Ainsi, notre étude se basera sur une analyse qualitative qui est à la fois descriptive et analytique. D'un aspect descriptif, cette méthode nous permet non seulement de décrire les termes des assurances mais aussi d'expliquer leur construction lexicale, et d'un aspect analytique, nous pouvons interpréter les résultats obtenus. Elle vise à vérifier si le langage des assurances est compris par tous les clients.

## **2. Le corpus :**

Le corpus sur lequel nous avons travaillé est constitué d'une série des interactions déroulées au niveau de la société d'assurance SAA de Jijel entre l'assureur et l'assuré du 9 Mai 2022 jusqu'à le 25 Mai 2022. Ces interactions ont été enregistrées à travers la prise de notes dans le bureau du chef d'agence d'assurance.

Nous avons rencontrés certains problèmes lors de la collecte des interactions : D'abord la difficulté de trouver une société d'assurances parce que la majorité a refusé de nous laisser assister pour effectuer notre recherche, d'autres ont refusé l'enregistrement audio, ce qui nous a obligé de changer notre méthode vers la prise de note qui est une tâche difficile et qui nécessite une bonne concentration et une rapidité pour la transcription des interactions.

Notre étude repose sur l'analyse de 38 termes des assurances retenus en les soumettons à une analyse lexico-sémantique.

## Chapitre I : Méthodologie de recherche

Nous avons choisi le modèle de « l’alphabet phonétique internationale (API) », en ajoutant nos propres conventions de transcription selon nos corpus.

-	Pour désigner les énoncés traduits en français
En gras	Les termes des assurances concernées par l’analyse
//	Pour désigner les énoncés en arabe dialectale

**Tableau 1 : La convention de transcription**

L’usage de la langue arabe est transcrit selon « L’alphabet phonétique internationale (API) »

L’alphabet Arabe						
Dad	[d]	ض	←	Alif	[a]	ا
Ta	[t]	ط		Ba	[b]	ب
Dha	[z]	ظ		Ta	[t]	ت
Ayn	[‘]	ع		Tha	[t̤]	ث
Ghayn	[ġ]	غ		Jim	[ġ]	ج
Fa	[f]	ف		Ha	[h]	ح
Qaf	[q]	ق		Kha	[ħ]	خ
Kaf	[k]	ك		Dal	[d]	د
Lam	[l]	ل		Dhal	[d̤]	ذ
Mim	[m]	م		Ra	[r]	ر
Nun	[n]	ن		Za	[z]	ز
Ha	[h]	ه		Sin	[s]	س
Waw	[w]	و		Shin	[š]	ش
Ya	[y]	ي		Sad	[s̤]	ص

## Chapitre I : Méthodologie de recherche

Voyelles longues		Voyelles courtes		Tanwin		Gémination			
ā	اَ	A	أَ	a n	أَ "	ww	وَّ	Yy	أَ ' , أَ ^
ī	يَ	I	إِ	in	إِ	<b>Diphthongues</b>			
ū	وَ	U	أُ	u n	أُ	aw	أَ ' , أَ ' , أَ ' ,	Ay	أَ ' , أَ ' , أَ ' ,

**Tableau 2 : récapitulatif des graphèmes de la langue arabe selon l'API**

***Chapitre II :***  
***Analyse lexico-sémantique***  
***des termes des assurances***

## 1. Les termes des assurances obtenus

### Interaction 01 :

/warili la pólis dasyrãs/.

/kifah ! walah masma'tak/.

#### La Traduction :

- Montrez-moi votre **police d'assurance**.

- Comment ! Je ne vous ai pas entendu.

#### L'étymologie :

**Police d'assurance** : composé de « police » et de « assurance ».

« Police » : du latin *politia* (« organisation politique, gouvernement de la cité »), lui-même du grec ancien *politeía*.

« Assurance » : c'est une combinaison du radical « assurer », avec le suffixe –« ance »

Assurer de l'ancien français *asseürer*, du bas latin *assecurare* (« rendre sûr »), de « *securus*

» (sûr »), et « ance » du latin *-antia*, qui a souvent remplacé *-entia* en latin vulgaire,

s'ajoute à des verbes pour former des noms marquant l'action ou son résultat.

#### Le sens :

- **Police d'assurance** : document signé par la société d'assurance et le souscripteur, qui matérialise le contrat d'assurance et qui en constitue la preuve écrite.

#### Commentaire :

**Police d'assurance** : contrat explicitant les risques couverts par un assureur pour son assuré et qui permet une meilleure gestion des prestations d'assurance, en fixant les droits et les obligations et les montants des indemnités, ainsi que les modalités pour en bénéficier.

Le commun des mortels utilise majoritairement « assurance » ou « l'assurance » en se référant à « police d'assurance ». La police d'assurance n'est presque jamais prononcée, quoique c'est la dénomination initiale du contrat d'assurance souscrit entre l'assureur et l'assuré.

### Interaction 02:

/kiš hadi mat'awduš?taksi ay masuriya/.

/aaa ma'andna mandiru d ha la **dejeã**s, la fot di hūk, dar aksidã w howa ysūq sã p̄ermi/.

#### La Traduction :

- Comment ne pas me compenser ? La voiture est assurée.
- On ne peut rien faire, c'est **une déchéance**, c'est la faute de ton frère, il a fait un accident lorsqu'il conduisait la voiture sans permis de conduire.

#### L'étymologie :

**La déchéance** : dérivé de déchoir, avec le suffixe -ance. Du latin médiéval decadere, de cadere, « tomber », qui a aussi donné choir.

« Ance » : déjà mentionnée.

#### Le sens :

- **Déchéance** : perte d'un droit, soit à titre de sanction, soit en raison du non-respect de ses conditions d'exercice.

#### Commentaire :

La déchéance est un refus de remboursements en cas d'accident. Cette punition s'applique aux personnes qui conduisaient leurs voitures sans permis de conduire ou en état d'ivresse.

### Interaction 03 :

/barah ana nahdar m'ak wanta mahalbtniš/.

/matquliš danta di f furgō hadak? dağdid mala,kalš imabrūk, ana liya asurihã **turisk** /.

#### La Traduction :

- Hier, je vous ai parlé et vous m'avez ignoré.
- Ne me dites pas que c'était vous dans le fourgon ? Félicitations, pour moi assurez-le **en tous risques**.

#### L'étymologie :

**Tout risque** : composé de « tout » et de « risque ».

« Tout » du latin populaire \*tottu(m), du latin classique totum (« le **tout**, letotal, l'ensemble»).



« Risque » vient du mot italien *risco*. Son étymologie est objet de controverses : latine (*risicum*), byzantine (*rizikon*), romane (*rixicare*) ou arabe (*rizq*).

### Le sens :

- **Tous risques** : formule d'assurance par laquelle, en un seul contrat passé entre assureur et assuré, sont garanties des risques multiples. Le principe de tous risques est de garantir tous les risques normaux ou ordinaires entre lesquels entend se protéger une personne, à l'exception de certains risques très spécifiques qui nécessitent souscription de contrats spéciaux.

### Commentaire :

Les contrats tous risques couvrent, dans l'exercice d'une activité, tous les dommages touchant aux locaux et biens meubles et immeubles. L'assuré dans ce cas, peut bénéficier d'un remboursement total ou partiel des dommages occasionnés.

### Interaction 04 :

/Awah sepa la pen ay maši obligatwar/.

/hih me ay tahtajha par egzāpl, kunt tsuq tomobil derapat w kasartha lvitrina walmaterjel ta'lhanūt, lazma **trāburse**, dōk daru liġbariya ta' lezasyrās biš na nkuvrilak lə **risk** kima di had **sinistre**/.

### La Traduction :

- Non, ce n'est pas la peine de l'assurée, elle n'est pas obligatoire.
- Oui, vous en aurez besoin, par exemple pendant que vous conduisez la voiture, elle a dérapé et vous avez cassé une vitrine, ainsi que le matériel, donc vous devez vous faire **rembourser**, à cet effet, les compagnies d'assurances sont obligées de couvrir ce **risque** et ce genre de **sinistre**.

### L'étymologie :

**Remboursement** : de rembourser, avec le suffixe –ment.

« Rembourser » : de bourse, par dérivation parasynthétique, avec les affixes (re-, en- et er).

« Ment » : élément suffixal, du latin -mente, de mens, mentis « état d'esprit, intention ».

**Risque** : vient du mot italien *risco*. Son étymologie est objet de controverses : latine (*risicum*), byzantine (*rizikon*), romane (*rixicare*) ou arabe (*rizq*).

**Sinistre** : au latin sinister (« qui est à gauche »), et (malheureux, fâcheux, perfide, funeste), d'où préjudiciable suivant des croyances antiques.

### **Le sens :**

- **remboursement** : le remboursement est la restitution, à la suite de la résolution conventionnelle ou judiciaire d'un contrat, du prix d'un service, d'un objet, ou d'une marchandise qui a été payée à tort ou du prix payé d'avance d'une prestation qui n'a pas été exécutée.
- **Risque** : type de responsabilité de la puissance publique, se caractérisant par le fait que la victime n'aura pas à prouver la faute pour obtenir une indemnisation, mais seulement à établir le lien de causalité et un dommage d'une certaine gravité. S'applique à un ensemble assez diversifié d'activité de la puissance publique, généralement sur une base jurisprudentielle (risque anormale de voisinage, dommage subis par les collaborateurs occasionnels de l'administration).
- **Sinistre** : un sinistre signifie la survenance ou la réalisation d'un événement aléatoire susceptible d'entraîner l'exécution d'une garantie prévue dans un contrat d'assurance. Il suppose, l'existence d'un fait dommageable (un incendie, un vol, un dégât des eaux, un décès, une atteinte corporelle, etc.)

### **Commentaire :**

Le risque est la probabilité qu'un dommage ou un accident survienne, duquel l'assuré cherche à se prémunir au moyen d'un contrat souscrit auprès d'un assureur.

Le sinistre est un événement inattendu qui cause de considérables pertes humaines et matérielles. On peut dire qu'un sinistre s'est produit quand un phénomène naturel tels que les tremblements de terre et les orages touchent ou s'abattent sur une région ou un pays, parfois juste une ville ou un village. Les personnes touchées par ce sinistre sont dites « les sinistrés ».

### **Interaction 05 :**

/m'asuriyahadi ?/

/nõ mam'asuriyãš/.

/kayan yasama dõãzẽ w ha la betõnjẽr yassama« rs » (rẽspõš abilitivil ) « dr » (defãse rãkur/.

### **La Traduction :**

- Elle est assurée ?

- Non, elle n'est pas assurée.
- Donc il y a deux engins et une bétonnière donc un **RC** (responsabilité civile) **DR** (défense et recours).

### **L'étymologie :**

**Responsabilité civile** : c'est une combinaison entre le mot « responsabilité » et « civile ».

« Responsabilité » : dérivé de responsable, avec le suffixe -ité. Du verbe latin respondere (se porter garant, répondre de).

« Civile » : de l'ancien français civil, qui vient du latin civilis.

**Défense-Recours** : c'est une combinaison entre les mots « défense » et « recours ».

« Défense » : du latin defensa (« défense, protection »), déverbal de defendere construit avec le préfixe de- (« hors de ») et du verbe archaïque fendere (« attaquer ») dont est issu offendere (« offenser ») par exemple.

« Recours » : Du latin recursus (« recours juridique »).

### **Le sens :**

- **Responsabilité civile** : responsabilité dont l'objet est la réparation du dommage causé à autrui, soit en nature, soit par équivalent. Elle s'oppose à la responsabilité pénale qui, elle, a une fonction punitive. C'est une assurance qui couvre les dommages-intérêts que vous pourriez être tenu de payer si vous occasionnez accidentellement des blessures à des tiers ou des dommages à leurs biens.

- **Défense-Recours** : cette garantie comporte deux parties :

La Défense Pénale : l'assureur prend en charge les frais de défense de l'assuré à concurrence d'une somme précisée aux conditions particulières.

Le recours contre le responsable : l'assureur exerce, à ses frais, pour le compte de son assuré ou des personnes transportées gratuitement dans le véhicule, le recours contre le responsable de l'accident.

### **Commentaire :**

La responsabilité civile est une obligation qui incombe à une personne en vue réparer les dégâts qu'elle a causé à autrui.

La défense-recours dans le cadre d'une assurance automobile permet essentiellement d'aider et d'accompagner l'automobiliste lorsqu'il a subi ou causé un accident de circulation, au sujet duquel son degré de responsabilité est contesté.

### Interaction 06 :

/walah yahanut la rah fiha tfalqu letuijo ta' mma fasduli materjel balkal/.

/gadwa naba'tlak **lɛkspɛr** ysawar **lɛ dega ta' mma**/.

#### La Traduction :

- Le magasin s'est effondré, et les tuyaux d'eau ont éclaté et m'ont détruit tous le matériel.
- Demain, je vous envoie **un expert** pour photographier **les dégâts des eaux**.

#### L'étymologie :

**L'expert** : du latin expertus (« éprouvé, qui a fait ses preuves »), participe passé de experiri (« faire l'essai de ») dont dérivent aussi expérience, expérimenter, etc.

**Dégâts des eaux** : de « dégât » et « eau ».

« dégât » : degast, déverbal du verbe ancien français degaster « ravager », composé de préfixe dé- et gâter, apparenté ou issu du latin devastare.

« eau » : du moyen français eau, eae (XIIIe siècle), de l'ancien français eae (XIIIe siècle), auparavant aigue, aive, eve (XIe siècle) – d'où le mot moderne évier de aquarium.

#### Le sens :

- **Expert** : personne choisie pour ses compétences et ses connaissances techniques, et chargée de faire des examens, constatations et évaluation de biens ou de dommages. Sa mission consiste à éclairer les personnes qui l'ont engagé sur une question exigeant des connaissances techniques déterminées et livrer ses appréciations dans le domaine.
- **Dégâts des eaux** : cette assurance garantie à la fois en assurance de choses et en assurance de responsabilité, les conséquences des dommages occasionnés par l'eau dans le local assuré et survenu dans certaines circonstances spécifiées au contrat.

#### Commentaire :

L'expert est un spécialiste, chargé notamment de faire le constat et l'estimation des dégâts occasionnés lors des accidents et des catastrophes naturelles, ainsi que pour résoudre une question d'ordre technique.

Les dégâts des eaux c'est une assurance non obligatoire, que chaque personne pourrait souscrire pour protéger son local et son matériel en cas de sinistre entraîné par les dégâts des eaux, et pour bénéficier des indemnités et des compensations.

### Interaction 07 :

/hih am kayan bazaf di ma'adawš **lekspertiz**/.

/dama ta'na wala ta'kum? /

#### La Traduction :

- Il y a beaucoup d'assurés qui ne sont pas passés par l'**expertise**.
- Lesquels ? Les miens ou les tiens ?

#### L'étymologie :

L'**expertise** : dérivé d'expert avec le suffixe -ise.

#### Le sens :

- **Expertise** : mission d'information et/ ou d'évaluation par laquelle une personne ayant des compétences techniques appropriées est chargée de chiffrer la valeur d'un bien ou le montant d'un préjudice, ou de déterminer les causes et les circonstances d'un sinistre.

#### Commentaire :

L'expertise est un examen de quelque chose par un expert en vue de faire son estimation et son évaluation. L'expertise est en réalité une analyse et un examen minutieux sur plusieurs points et aspects qui sera détaillé dans un rapport d'expertise, qu'il s'agit d'un bien meuble, à l'instar d'un véhicule, ou d'un bien immeuble.

### Interaction 08 :

/Hay lasyrās da taksi aw ġabtha/.

/madam 'andak **garāti** kuvert, ay mazalat tamši dūq ndirlak **deklarasjō amjabld'aksidā**/.

#### La Traduction :

- Voilà le contrat d'assurance de ma voiture, je l'ai ramené.

- Puisque vous êtes couvert par une **garantie** qui est encore valable, je vais vous faire **une déclaration amiable d'accident**.

### **L'étymologie :**

**Garantie** : de garantir : « chose garantie. » Garanti ; provenç. garentia, guarentia, guerentia ; espagn. etportug. garantia ; ital. guarentia. On trouve aussi dans les anciens textes garantisce et garantison.

**Déclaration amiable d'accident** : combinaison des mots suivants « déclaration », « amiable », et « accident »)

« Déclaration » : du latin declaratio. Provenç. declaratio ; espagn. declaracion ; ital. dichiarazione ; du latin declarationem, de declarare, déclarer.

« Amiable » : du latin amicabile (amical).

« Accident » : du latin accidens, lui-même du verbe latin accidere (« survenir »).

### **Le sens :**

- **Garantie** : engagement de l'assureur pris en vue de fournir une prestation convenue, soit en cas de survenance d'un événement désigné par la police, soit à l'échéance d'un terme fixé par le contrat.
- **Déclaration amiable d'accident** : c'est un document qui doit être rempli juste après un sinistre, accident de la route ou autre. Son rôle est d'expliquer les circonstances de l'événement. Elle permet aux sociétés d'assurances de déterminer la responsabilité de chacun.

### **Commentaire :**

La garantie est une sureté dont jouit l'assuré en cas de sinistre. C'est aussi la somme qu'il s'engage à verser pour couvrir un risque et les conditions dans lesquelles ce risque est couvert.

La déclaration amiable d'accident est un constat rempli par l'assuré après un accident, qui permet de décrire les circonstances et de déterminer les dommages et la responsabilité des conducteurs.

La déclaration amiable d'accident est communément appelée et prononcée « constat » ou « constat » en faisant référence à « constat d'accident ». Il faut dire que ce terme se répète souvent chez les assureurs, certainement par manque de connaissance de la vraie dénomination ou prononciation du terme.

### Interaction 09 :

/ləzasyrũs yanqasmu ila sinfayn kayan **dərisk ɔbligatwar** « rɔ»wkayand**ərisknũ**  
**ɔbligatwar** « rno »/.

/yasama n'asyrigir di ɔbligatwar ?/

#### La Traduction :

- Les **assurances** se divisent en deux types : il y a **des risques obligatoires RO** et des **risques non-obligatoires RNO**.

- Donc, j'assure seulement ce qui sont obligatoires ?

#### L'étymologie :

**Assurance de risque obligatoire (RO)** : c'est une combinaison entre le mot « assurance », « risque » « obligatoire ».

« Assurance » : cité précédemment.

« Risque » : cité précédemment.

« Obligatoire » : du latin (obligatorius).

#### Le sens :

- **Assurances** : contrat par lequel l'assureur s'oblige, moyennant des primes ou autres versements pécuniaires, à fournir à l'assuré ou au tiers bénéficiaire au profit duquel l'assurance est souscrite, une somme d'argent, une rente ou une autre prestation pécuniaire, en cas de réalisation du risque prévu au contrat. La prestation peut être servie en nature pour l'assurance « assistance » et « les véhicules terrestres à moteur ».
- **Assurance de risque obligatoire (RO)** : c'est un contrat qui doit être obligatoirement souscrit afin de garantir l'indemnisation de victimes ou de leurs biens en cas de survenance d'un sinistre. Les assurances de responsabilité civile sont ainsi obligatoires pour tout conducteur d'une voiture ou de même pour les locataires d'un logement non meublé avec une assurance multirisque habitation.
- **Assurance de risque non obligatoire (RNO)** : assurance facultative dont la tarification relève de la compétence des sociétés, mais qui ne peut être appliquée sans l'avis de l'organe de contrôle, exemple : on est pas obligé de souscrire une assurance multirisques habitation quand on est propriétaire ou copropriétaire.

### **Commentaire :**

L'assurance est un contrat par lequel l'assureur promet à l'assuré de l'indemniser si un sinistre survient moyennant le paiement de sommes dites primes. A noter qu'il y a deux types d'assurances, à savoir l'assurance de risque obligatoire qu'on peut définir par l'assurance dont l'assuré est censé la faire ; comme l'assurance d'automobile. Deuxièmement, l'assurance de risque non obligatoire où l'assuré n'est pas obligé de souscrire une assurance, à l'exemple de l'assurance de bris de glace.

### **Interaction 10 :**

/šhal t'awdolimala ?/

/bayna bali **ta'widat** rayhin ynaqsū/.

/Hiya 400 malyūn wanta saraht b 200 malyūn, šhal naqast **la valœr** ? nass, hnan'awdolak nas, hadi hiya **la rœgl prœpœrsjnel**/.

### **La Traduction :**

- Combien vous m'indemnisez ?
- Il est évident que **les indemnités** vont diminuer.
- Elle coûte 400 millions de centimes et vous avez déclaré 200 millions, donc vous avez diminué sa **valeur** de moitié, donc on vous donne la moitié, c'est **la règle proportionnelle**.

### **L'étymologie :**

**Indemnité** : du latin indemnitas (« intégrité, fait d'être préservé de tout dommage ») qui a prit en latin médiéval le sens de « dédommagement ».

**Valeur** : du latin valor, dérivé de valere (« être fort »).

**La règle proportionnelle** : combinaison du mot règle et proportionnelle :

« Règle » : du latin regūla (« règle, équerre, loi »).

« Proportionnelle » : du latin proportionalis.

### **Le sens :**

- **Les indemnités** : somme d'argent destinée à compenser le préjudice subi par une victime. En assurance de dommages, l'assureur peut prévoir qu'une part de dommages demeure à la charge de l'assuré, qui reste alors son propre assureur pour celle-ci.



- **La Valeur** : la valeur d'un article est la somme d'argent qui serait exigée pour remplacer l'article avec un matériel de nature et de qualité semblable après le calcul pour l'appréciation, la dépréciation.
- **La règle proportionnelle (- prime)** : dans le cas où la constatation de la déclaration inexacte fait de bonne foi n'aurait lieu qu'après un sinistre, l'indemnité est réduite en proportion du taux des primes payées par rapport aux taux des primes qui auraient été dues si les risques avaient été complètement et exactement déclarés.

### **Commentaire :**

L'indemnité est une somme d'argent allouée à la victime afin de la dédommager contre un sinistre.

La valeur est le prix d'un bien assuré.

La règle proportionnelle (-prime) : lorsque la valeur assurée d'un bien meuble ou immeuble est inférieure à la valeur réelle de celle-ci, la règle proportionnelle sera appliquée. A vrai dire, cette règle est appliquée lorsqu'il y a fausse déclaration ou déclaration inférieure à la valeur réelle du bien après soumission du bien en question à un expert qui déterminera la valeur réelle.

### **Interaction 11 :**

/Sbah lhir, nsaqsik tōmōbil hadi šaftalha lē pnø, la vijnet ?/

/nō mana'rafš/

/Mala nba'tak 'and sahbi ydirilha yn revizjō kamla wašri la vijnet, warili nšuf **lkōt rol tēknik** fayaq ymūt /.

### **La Traduction :**

- Bonjour, est ce que vous avez vérifié les pneus et la vignette de cette voiture ?

- Non, je ne sais pas.

- Donc, je vous envoie chez mon collègue pour lui faire une révision complète, achetez une vignette. Montrez-moi **le contrôle technique** pour voir la date d'expiration.

### **L'étymologie :**

**Le contrôle technique** : c'est une combinaison entre les mots « contrôle » et « technique ».

« Contrôle » : du moyen français contrerole (« registre tenu en double »), du latin médiéval contrarotulum (sens identique) formé de contra- (« contre- ») et rotulus («

parchemin roulé », dérivé du latin classique *rotula* (« rouleau, petite roue »), diminutif de *rota* (« roue »).

« Technique » : du latin *technicus*, issu du grec ancien *tekhnikos* (« relatif à un art, à une technique ; industriel ; habile ») dérivé de *tékhnê* (« art, industrie, habileté »). Le grec *tékhnê* pourrait venir d'une langue sémitique : en hébreu *tekon* signifie : « réparer », en arabe *tiqn* « industriel, habile, technicien ».

### **Le sens :**

- **Le contrôle technique** : visite technique destinée à vérifier l'état d'entretien du véhicule automobile et son aptitude à circuler sans danger sur la route. Le contrôle technique peut prendre la forme d'un contrôle périodique, d'un contrôle non périodique ou d'une contre-visite.

### **Commentaire :**

Le contrôle technique est un contrôle périodique du bon fonctionnement d'un véhicule que les automobilistes sont tenus d'effectuer pour éviter d'être sanctionné par l'autorité publique par le paiement d'une amende et qui permet de savoir si le véhicule présente des anomalies techniques et des défaillances de fabrication.

## **Interaction 12 :**

/Ssalam 'alikum **lasyrās ta' lōkal** tahtağ ġir hadi?/

/Hih hadi bark yaha ta' le kat nat?(**katastrōfnatyrel**)/.

### **La Traduction :**

- Bonjour, Monsieur **l'assurance d'un local** a-t-elle besoin seulement de ceci ?
- Oui seulement celle-ci, elle concerne **les cats nats (catastrophes naturelles)** ?

### **L'étymologie :**

**L'assurance de local** : c'est une combinaison entre les mots « assurance » et « local »

« Assurance » : cité précédemment.

« Local » : du lat. *localis*, du provenç. : *local, logal* ; espagn. ; *Local* ; ital. *locale* ; qui est dérivé de *locus*, lieu.

**Catastrophe naturelle** : c'est une combinaison entre les mots « catastrophe » et « naturelle ».

« Catastrophe » : du latin *catastrophā*, lui-même du grec ancien *katastrophē* (« renversement ») composé de *cata* (apocope de *catastrophē*) et *strophē* du grec ancien *strophē* (« tournant, retournement »).

« Naturelle » : Provenç. *Naturel*, *naturau* ; espagn. *natural* ; ital. *naturale* ; du lat. *naturalis*, qui vient de *natura*, *nature*. Dans la langue ancienne, enfant naturel signifiait enfant légitime et enfant né hors mariage.

### **Le sens :**

- **L'assurance de local** : est une assurance professionnelle souscrite par un locataire pour couvrir les éventuels dommages que peut subir le locale commercial dans lequel il exploite son activité (catastrophe naturelle, inondation et dégât des eaux, surtension et dommages électrique, actes de vandalisme ou de vol...).
- **Les catastrophes naturelles** : ce sont les événements naturels imprévisibles, tels que les cyclones, inondations et crues, mouvement et glissement de terrain, pluies diluviennes, coulées de boues, secousses sismiques, etc.

### **Commentaire :**

L'assurance de local est la garantie de bénéficier des indemnités en cas de dommages que pourrait subir un local (un bâtiment, un magasin...).

Les catastrophes naturelles ce sont des phénomènes naturels provoquant un grand nombre de décès, de blessés et de destruction de biens, à l'exemple des inondations et des glissements de terrain.

## **Interaction 13 :**

/Ahla ustada cava, ak'ad, waš ħasak ?/

/Labas hamdulah, jit nasuri la vwatyr/.

/Yaħa 'labalak bali ntuma asatida 'andkum yn kovāsĵ/.

### **La Traduction :**

- Bonjour madame, ça va, asseyez-vous. Vous-avez besoin de quoi ?
- Ça va, je suis venu pour assurer la voiture.
- Vous savez que vous les enseignants vous êtes couvert par **une convention**.

### **L'étymologie :**

**Convention** : provenç et espagn : convencion ; ital. convenzione ; du latin conventionem, de convenire, convenir. Du latin conventio devenu covence au XIIIe siècle, et refait avec une forme savante.

### **Le sens :**

- **Convention** : accord de deux ou plusieurs volontés individuelles en vue de produire un effet de droit. La convention n'est autre que le contrat d'assurance puisque le contrat est une espèce qui appartient au genre qu'est la convention. Les effets de la convention peuvent différer des effets d'un contrat.

### **Commentaire :**

La convention est un accord passé entre deux ou plusieurs parties en vue de réguler la gestion d'un bien, d'un service ou d'une prestation, d'encadrer une sous-traitance et qui permet d'éviter des conflits ou des litiges qui peuvent surgir entre ces personnes.

## **Interaction 14 :**

/sil vu plε habit ndir **asyrās dātōmōbil**, kiš ndir ?/.

/dqīqa aq'ad, nkamal ma' had klijā wnhadru/.

### **La Traduction:**

- S'il vous plaît, je voudrais faire **une assurance d'automobile**. Que dois-je faire ?
- Une minute, asseyez-vous, je termine avec ce client et je vous expliquerai.

### **L'étymologie:**

**Assurance d'automobile** : C'est une combinaison des deux mots « assurance » et « automobile ».

« Assurance » : cité précédemment.

« Automobile » : mot hybride composé de l'élément latin mobile, de movere,

« mouvoir », et de l'élément grec auto, de αὐτος, « lui-même », sur le modèle de locomobile.

### **Le sens :**

- **Assurances d'automobile** : toute personne, lorsqu'elle met en circulation un véhicule, est tenue de souscrire une assurance destinée à garantir la responsabilité

qu'elle peut encourir à raison des dommages subis des tiers, ( dommages corporels)ou (dommage matériels).

### **Commentaire :**

L'assurance d'automobile c'est une assurance obligatoire à tous les personnes qui possèdent une voiture, elle intervient en cas d'accident pour indemniser les dommages.

### **Interaction 15 :**

/ssalam 'alikum kidirou **ta'mina tfilahiya** ?/

/wi kindiru mɛ lazam **ndirū vizit dɔ risk**/.

### **La Traduction :**

- Que la paix soit sur vous, vous faites **les assurances agricoles** ?
- Oui on les fait, mais nous devons faire **une visite de risque**.

### **L'étymologie :**

**Les assurances agricoles** : composées de « assurance » et « agricole ».

« Assurance » : déjà mentionnée.

« Agricole » : du latin agricola (« agriculteur »), par adjectivation.

**La visite du risque** : composé de « visite » et « risque ».

« visite » : déverbal sans suffixe de visiter, issu du latin visitare (« voir souvent »), fréquentatif de videre (« voir »).

« Risque » : déjà mentionnée.

### **Le sens :**

- **Les assurances agricoles** : contrat par lequel un agriculteur, moyennant une prime, se voit indemnisé pour tous les dommages prévu au contrat qui touchent son entreprise( bâtiments, instruments agricoles, bris de machines, pertes d'exploitation, d'animaux, responsabilité civile..).
- **La visite du risque** : est une précaution, une mesure prudentielle préalable que tout professionnel de l'assurance devrait effectuer avant toute acceptation d'un risque dans le portefeuille de l'entreprise. Elle permet à l'assureur d'avoir plus d'informations fiables sur le risque qui lui est décrit dans le formulaire de proposition d'assurance et va donc de ce fait influencer significativement la procédure de l'acceptation et de la souscription.

### *Commentaire :*

Les assurances agricoles permettent de protéger l'exploitation agricole des risques de sinistres (incendie, vol...).

La visite du risque est une mission confiée à l'expert qui consiste à informer l'assureur sur les risques éventuels que pourrait subir cette exploitation agricole, d'estimer la valeur des biens, ainsi que de déterminer les mesures de prévention.

### **Interaction 16 :**

/W hadu lɛ dosje kiš ndirulham ?/

/Kima kinhadmu f lɛ likidasjɔ̃ /.

### **La Traduction :**

- Qu'est-ce qu'on doit faire concernant ces dossiers ?
- Comme on a l'habitude de procéder dans **les liquidations**.

### **L'étymologie :**

**Les liquidations** : dérivé de liquide avec le suffixe -ation.

### **Le sens :**

- **La liquidation** : permet la vérification sur pièces et la fixation du moment exact de la dépense publique.

### **Le commentaire :**

La liquidation est un accord intervenant sur le montant définitif de l'indemnité, après un sinistre, entre la compagnie d'assurance et le bénéficiaire. Il s'agit aussi procéder à une compensation d'une dette ou de la créance ou bien au règlement d'une succession après le décès d'une personne ayant laissé des biens meubles ou immeubles.

### Interaction 17 :

/Fayan ġayi lhanut dyalak ?/

/ mlayan lɛ pōpje dbasah ki ykūn lhanūt qrib man lɛ pōpje tnaqsūli f la prim dasyrās ?/

#### La Traduction :

- Où se situe votre magasin ?
- Il se situe près des pompiers, est-ce que c'est vrai que si le magasin se situe près de la caserne des pompiers, vous me réduirez **la prime d'assurance** ?

#### L'étymologie :

**La prime** : du latin primus (« qui est tout à fait en avant »).

#### Le sens :

- **La prime** : somme versée par l'assuré en échange de la prise en charge par l'assureur d'un risque prévu au contrat.

#### Commentaire :

La prime est une somme d'argent payée à l'assureur pour pouvoir bénéficier de la couverture d'assurance en cas de sinistre. Elle est calculée suivant quelques paramètres et son calcul a pour but d'évaluer, pour chaque assuré, le montant attendu des sinistres pour une période d'assurance déterminée.

### Interaction 18 :

/Se bō ħalast ?/

/hih aw dirtlak la **deklarasjo**, ruh 'and la səkretər **tharajlak ods (l'ordrdəsɛrvis)**/.

#### La traduction :

- C'est bon, vous avez terminé ?
- Je vous ai fait **une déclaration**, allez chez Khadija pour vous imprimer l'**ODS (l'ordre de service)**.

#### L'étymologie :

**Déclaration** : déjà mentionné.

**L'ordre de service (ODS)** : composé du « ordre » et de « service »

« Ordre » : du latin ordo (« rang, rangée ; classe de citoyens, succession ; distribution régulière ») avec un \r\ épenthétique.

« Service » du latin servitium (« esclavage », « servitude », « captivité » ; « domesticité » ; « assujettissement », « joug », « servage », « servilité ») de servus (« esclave ») et servire (« être asservi »).

### **Le sens :**

- **Déclaration :** Délai légal pour déclarer un sinistre. Il est de sept (7) JOURS accordé à tout assuré à partir de la date de survenue du sinistre ou à partir de la date où il en a eu connaissance sauf cas de force majeure. Le délai de déclaration est écourté à trois (03) jours lorsqu'il s'agit d'un vol.
- **L'ordre de service :** document exprimant une modalité d'exécution d'un contrat.

### **Commentaire :**

La déclaration est le fait d'adresser une lettre à votre assureur dans laquelle vous détaillez les dommages et vous reviendrez sur ce qu'il s'est produit afin qu'il vous accorde une indemnisation.

Alors que l'ordre de service est un document ou un acte notifiant une décision et comportant des dispositions prévues dans ce dernier et qui doit être respecté. Ils sont surtout utilisés dans les marchés des travaux, mais peuvent être utilisés dans d'autres secteurs.

## **Interaction 19 :**

/Kiš ma'andhaš lasyrās? /

/B'athali hakda, fayan 'labali ana/.

/'andak **la kartgriz** ?/

### **La Traduction :**

- Comment ça se fait qu'elle n'a pas de contrat d'assurance ?
- IL me l'a vendue ainsi, je n'ai aucune idée.
- Avez-vous sa carte grise ?

### **L'étymologie :**

**La carte grise :** composé de « carte » et « grise »

« Carte » : du latin charta (« papier, écrit, livre »), lui-même du grec ancien χάρτης, khártês (« feuille de papyrus ou de papier »).

« Grise » : de l'ancien bas vieux-francique grīs (cf. néerlandais grijs), apparenté au bas-allemand gries « chenu, gris blanchâtre », au frison de l'Ouest griis. La forme griseus en latin médiéval a donné l'italien grigio.



**Le sens :**

**La carte grise :** en matière de réglementation des véhicules, appellation familière synonyme de certificat d'immatriculation. Ce document comporte notamment le numéro minéralogique de véhicule délivré par la préfecture du domicile du titulaire. *Commentaire :*

La carte grise, ou certificat d'immatriculation, tient son nom du premier document relatif au véhicule et qui était de couleur grise. Son origine remonte au XVIII<sup>ème</sup> siècle lorsque les trains transportaient le charbon des mines et devaient être contrôlés et homologués par un inspecteur dépendant des mines, puis elle a évolué pour devenir ce qu'elle est maintenant.

**Interaction 20 :**

/lukan nbi' taksi daqdima w nšri wahda lasyrās kiš ndirulha ?/  
/nsypādedew luwla w nšāziw l kōtra də veikyl/.

**La Traduction:**

- Si je vends mon ancienne voiture et j'achète une autre, comment on fait pour l'assurance ?
- On va faire **la suspension** du premier contrat, et on vous fait également un changement de contrat de véhicule.

**L'étymologie :**

**Suspension :** de suspendre. Du latin suspendere,

**Le sens :**

- **Suspension du contrat :** Suspension du contrat ou la suspension des effets du contrat est une interruption demandée par l'assuré lorsque l'objet de l'assurance a provisoirement disparu. Elle interrompt temporairement l'obligation des deux parties. Elle est officialisée par la rédaction d'un avenant.

*Commentaire :*

La suspension est l'arrêt de contrat dans laquelle les deux parties cessent d'exercer leurs obligations contractuelles jusqu'à nouvel ordre et jusqu'à ce qu'elles décident de le réappliquer. La suspension est généralement temporaire.

**Interaction 21 :**

/Wtaksi di buhalya kifaš ?/  
/la 307 hadik **deklarasijō tardiv**/.

### La traduction :

- Comment on fait pour la voiture de monsieur Boukhalya ?
- Cette 307 est une **déclaration tardive**.

### L'étymologie :

**Déclaration tardive** : du bas latin tardivus « lent »

### Le sens :

- **Déclaration tardive** : fait de produire une déclaration après la date limitée fixée par la loi.

### Commentaire :

La déclaration tardive c'est de déclarer un sinistre hors délai légal, c'est-à-dire après sept jours de la survenue du sinistre.

## Interaction 22 :

/ahla yalmigrə, aw hnaya mala ?/

/oh sa fe lōtā man di ġit walyum aw ġit 'la rənuvlmā dəkōt ra ta' le moto/.

### La Traduction

- Bonjour l'émigré, donc vous êtes là ?
- Oh ça fait longtemps que je suis venu, et aujourd'hui je suis venu pour le **renouvellement des contrats** d'assurances des motos.

### L'étymologie :

- **Renouvellement de contrat** : composé de « renouvellement » et « contrat ».

« Renouvellement » : dérivé de nouvel, avec le préfixe re- et le suffixe -er ou du latin renovellare.

« Contrat » : du latin contractus, de contrahere, « resserrer ».

### Le sens :

- **Renouvellement des contrats** : Le contrat à durée déterminée peut être renouvelé par l'effet de la loi ou l'accord des parties. Le renouvellement donne naissance à un nouveau contrat dont le contenu est identique au précédent mais dont la durée est indéterminée.

### Commentaire :

Le renouvellement d'un contrat intervient à l'expiration de la durée contractuelle. C'est un nouveau contrat dont le contenu peut être différent ou non du contrat initial.

### Interaction 23 :

/Kunt nduh ‘la ha lasyrās w ba’tuni lahna yaḥa ba’da kidiru lasyrās ta’ l vwajaž ?/  
/Kindiru b lasyrās dāvwajaž b lasyrās dōtōmōbil, bal maritim kalaš/.

#### Traduction :

J’étais à la recherche d’une compagnie d’assurance, et ils m’ont orienté chez vous, est-ce que vous faites les assurances de voyage ?

Oui, nous faisons les assurances de voyage, les assurances d’automobile et les assurances maritimes.

#### L’étymologie :

**L’assurance de voyage :** C’est une combinaison de deux mots « assurances » et « voyage »

« Assurance » : déjà motionnée.

« Voyage » : de l’ancien français, lui-même du latin viaticum (« argent pour les voyages »), de viaticus (« relatif au voyage ») de via (« voie »).

**L’assurance maritime :** composé de deux mots « assurance » qui est déjà mentionnée et « Maritime » : du latin maritimus, de mare, mer.

#### Le sens :

**L’assurance de voyage :** c’est une assurance qui offre une protection financière en cas de frais médicaux et d’autres dommages qui pourraient survenir au cours d’un voyage lorsque vous êtes à l’extérieur de votre province ou de votre pays de résidence.

**L’assurance maritime :** l’assurance maritime couvre l’ensemble des risques pouvant incomber à l’assuré pendant le transport par mer.

On garantit :

- Le navire lui-même : assurance corps.
- Les marchandises : assurance facultés.

#### Commentaire :

L’assurance de voyage est une assurance limitée dans le temps qui garantit l’assuré, en cas d’accident corporel ou maladie survenus en cours de voyage privés ou d’affaires, ainsi que les prestations d’assistance et de rapatriement.

L’assurance maritime permet de se couvrir contre tous les risques durant le transport et de garantir les dommages subis par le navire et les marchandises transportées. Il existe plusieurs

## Chapitre II : Analyse lexico-sémantique des termes des assurances

types de contrats d'assurance selon le type de navigation : l'assurance bateau de pêche, l'assurance plaisance...

### Interaction 24 :

/Ya Amira t'ış ğibli **mh(myltiriskabitasjõ)/**.

/mağbarthamş kayan dal **mp(myltiriskprofesjoneI)/**.

#### Traduction:

- Amira, ramenez-moi les assurances **multirisques d'habitation**.

- Je ne les ai pas trouvées, il y a seulement les assurances **multirisques professionnelles**.

#### L'étymologie :

« **Multirisque** » : de risque avec le préfixe multi-.

« **Habitation** » : du latin habitatio.

« **Professionnelle** » : dérivé de profession, avec le suffixe -elle, suffixe adjectival.

#### Le sens :

**Multirisques (habitation)** : le contrat multirisques habitation s'adresse particulièrement aux propriétaires ou locataires d'appartement ou de maisons individuelles. Il permet de protéger le patrimoine familial.

C'est un contrat qui couvre plusieurs risques comme l'indique son appellation : multi (plusieurs). Risque (événement qui survient et cause des dommages).

Le contrat multirisque habitation comprend au minimum trois garanties, l'incendie étant toujours compris.

**Multirisques (professionnels)** : les contrats multirisques professionnels couvrent dans l'exercice d'une activité tous les dommages touchant aux locaux et biens professionnels ainsi que les responsabilités, exemple : commerçant, artisan, gérant d'une société de service, possédant un local, du mobilier, des marchandises, un équipement à protéger.

#### Commentaire :

Le contrat d'assurance multirisque habitation (MH) est un contrat regroupant plusieurs types de garanties et qui permet de protéger un logement contre de tous les risques qu'il encourt. L'appellation multirisque désigne en fait un contrat avec un maximum de garanties contre les dégâts des eaux, les catastrophes naturelles, les cambriolages... Il est particulièrement adapté aux maisons de familles et aux zones à risques.

Alors que le contrat d'assurance multirisque professionnelle est une assurance complète

## Chapitre II : Analyse lexico-sémantique des termes des assurances

---

qui couvre les biens mobiliers et immobiliers d'une entreprise, ainsi que sa responsabilité. C'est une assurance pour professionnels et indispensable, car elle garantit les biens et l'activité de l'entreprise, assurant ainsi sa pérennité.

## II. Classification des termes retenus :

Pour réaliser ces tableaux nous nous sommes appuyées sur le modèle d'Alise LEHMANN.

### 1. Termes des assurances classés par dérivation préfixale :

Terme des assurances	Préfixe	Radical	Catégorie grammaticale
Multirisque	Multi	Risque	Adjectif

### 2. Termes des assurances classés par dérivation suffixale :

Terme des assurances	Radical	Suffixe	Catégorie grammaticale
Assurance	Assur	Ance	Nom
Déchéance	Déché	Ance	Nom
Responsabilité	Responsabil	Ité	Nom
Défense	Défen	Se	Nom
Convention	Conven	Tion	Nom
Declaration	Déclar	Ation	Nom
Amiable	Ami	Able	Adjectif
Obligatoire	Obligat	Oire	Adjectif
Indemnités	Indemn	Ité	Nom
Valeur	Val	Eur	Nom
Proportionnelle	Proportion	Nelle	Adjectif
Suspension	Suspen	Sion	Nom
Liquidation	Liquid	Ation	Nom
Tardive	Tard	Ive	Adjectif
Maritime	Mar	itime	Adjectif

Habitation	Habit	ation	Nom
Professionnel	Profession	el	Adjectif

**3. Termes des assurances classés par dérivation parasynthétique :**

Terme des assurances	Préfixe	Radical	Suffixe	Catégorie grammaticale
renouvellement	Re	nouvelle	ment	Nom
Remboursement	rem	Bourse	ment	Nom

**4. Termes des assurances classés par dérivation régressive :**

Terme des assurances	Verbe	catégorie grammaticale
<b>Expert</b>	Expertiser	Adjectif
<b>Recours</b>	Recourir	Nom
<b>Contrôle</b>	Contrôler	Nom
<b>Garantie</b>	Garantir	Nom
<b>Accident</b>	Accidenter	Nom
<b>Risques</b>	Risquer	Nom
<b>Visite</b>	Visiter	Nom
<b>Agricole</b>	Agricoliser	Adjectif
<b>Prime</b>	Primer	Nom
<b>Règle</b>	Régler	Nom
<b>Véhicule</b>	Véhiculer	Nom
<b>Expertise</b>	Expertiser	Nom
<b>Voyage</b>	voyager	Nom

**5. Termes des assurances classés par dérivation impropre :**

<b>Terme des assurances</b>	<b>Catégorie grammaticale initiale</b>	<b>Catégorie grammaticale après dérivation</b>
<b>Expert</b>	Adjectif	Nom
<b>Local</b>	Adjectif	Nom
<b>Sinistre</b>	Adjectif	Nom

**6. Termes des assurances classés par composition populaire :**

<b>Terme des assurances</b>	<b>Catégorie grammaticale</b>
<b>Carte grise</b>	Nom

**7. Termes des assurances classés par composition savante :**

<b>Terme des assurances</b>	<b>Catégorie grammaticale</b>
<b>Automobile</b>	Nom
<b>Technique</b>	Adjectif
<b>Catastrophes</b>	Nom

**8. Termes des assurances classés par siglaison :**

<b>Terme des assurances</b>	<b>Signification</b>	<b>Catégorie grammaticale</b>
<b>RC</b>	Responsabilité civile	Nom
<b>DR</b>	Défense-Recours	Nom
<b>RO</b>	Risque obligatoire	Nom
<b>RNO</b>	Risque non obligatoire	Nom

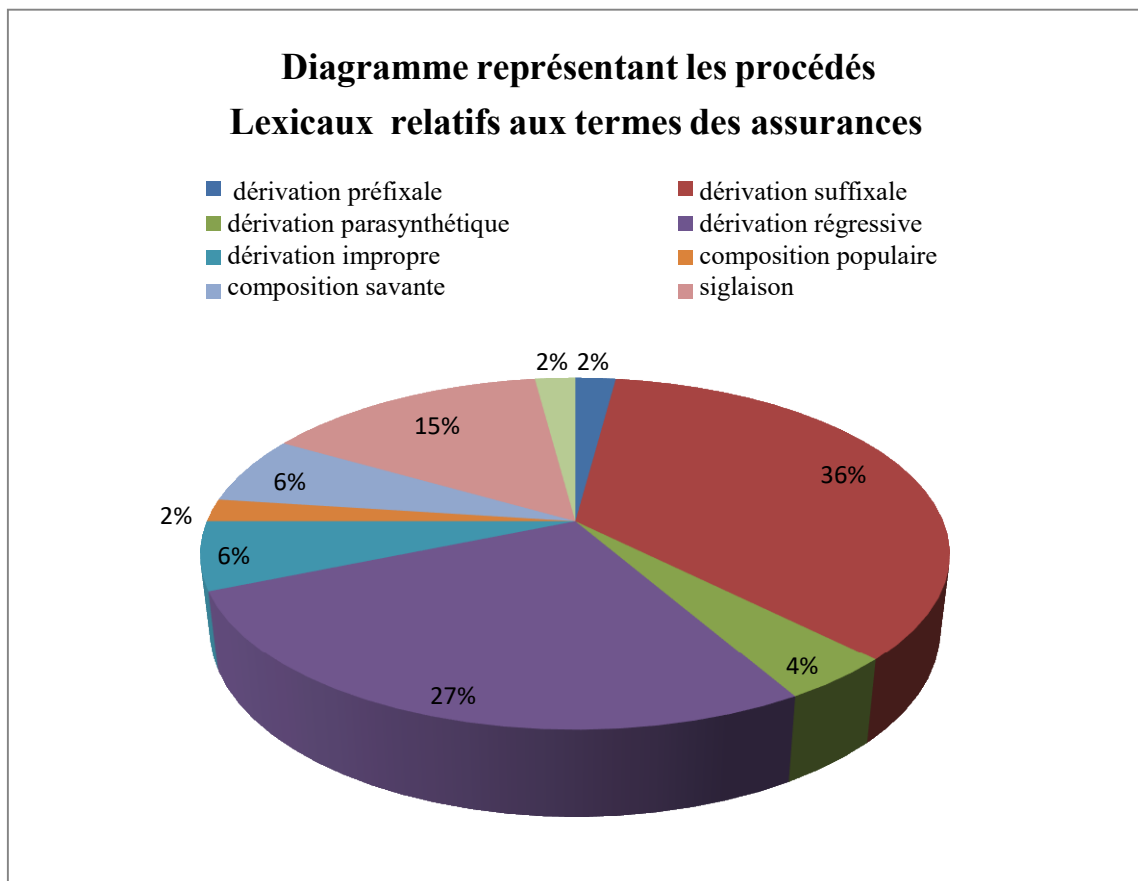


<b>ODS</b>	Ordre de service	Nom
<b>MH</b>	Multirisques habitation	Nom
<b>MP</b>	Multirisques professionnelle	Nom

**9. Termes des assurances classés par acronymie :**

<b>Terme des assurances</b>	<b>Signification</b>	<b>Catégorie grammaticale</b>
<b>Cat Nat</b>	Catastrophes naturelles	Nom

**III. Le diagramme :**



### **1. Le commentaire :**

Ce diagramme circulaire nous résume un ensemble de données pour présenter les différentes valeurs des procédés lexicaux pour 38 termes des assurances. Il indique un grand décalage entre les différents procédés lexicaux, car on passe de 36% à 2%, le taux plus bas. Il nous montre, aussi, un décalage entre les procédés estimés de 2% à 15% d'un procédé à l'autre.

### **2. L'interprétation des résultats:**

Cette représentation graphique présente les différents procédés lexicaux relatifs aux termes des assurances. Ils sont repartis comme suit :

En premier lieu, nous remarquons que le taux de la dérivation suffixale est plus élevé, car il est estimé à 36%. Par contre, la dérivation régressive représente 27%. En deuxième lieu, on note un pourcentage inférieur pour la siglaison 15%, la composition savante 6%, et la dérivation impropre 6%. Nous avons remarqué que le taux de la dérivation préfixale, de la composition populaire, de la dérivation parasynthétique, et de l'acronymie est le plus bas, estimé à 2%.

D'après ce diagramme on peut déduire que la dérivation suffixale et la dérivation régressive sont les procédés les plus utilisés dans la création des termes des assurances.

### **Conclusion :**

Dans ce chapitre, nous avons fait une présentation de la méthodologie de recherche, et une présentation de notre corpus ainsi qu'une analyse lexico-sémantique des termes des assurances, qui nous permet de saisir les procédés lexicaux qui interviennent dans formation de ces termes. Nous avons organisé notre corpus dans un diagramme circulaire qui indique les différentes valeurs des procédés lexicaux utilisés dans la création de 38 termes des assurances

# *Conclusion générale*

## Conclusion générale

---

En guise de conclusion, nous rappelons et nous soulignons que ce travail s'inscrit dans la perspective de l'analyse lexico-sémantique, dont notre objectif et notre intention primordiale étaient de répertorier 38 termes des assurances, d'en extraire leurs structures formelles et leurs aspects lexicologiques et sémantiques, et en fin de mettre en évidence les procédés de formation du lexique, à savoir la composition, la dérivation, la siglaison, etc. Notre objectif consiste, également, à essayer de répondre aux questions posées dans notre problématique, notamment comment se manifeste la langue de spécialité entre l'assureur et l'assuré.

En ce qui concerne la structure de la rédaction de notre mémoire, elle s'articule autour de trois chapitres. Dans le premier chapitre, nous nous sommes focalisées sur la langue de spécialité, la communication et la terminologie. Dans le second chapitre, nous nous sommes concentrées sur les définitions des concepts théoriques en rapport avec notre sujet de recherche dans lequel nous avons abordé les différents procédés de création du lexique, ainsi que les procédés contemporains. Pour ce qui concerne le troisième chapitre, celui de l'analyse du corpus, nous avons procédé à une analyse lexico-sémantique et morphologique.

Nous avons constaté un mixage de langues au cours de la même interaction, c'est-à-dire une manifestation de l'alternance codique.

Grace à cette étude menée, nous avons pu confirmer les hypothèses supposées au départ. On a constaté que les procédés, qui interviennent dans la création de lexique, sont différents ; prenant l'exemple des mots : multirisque, déchéance, remboursement, expertise, sinistre qui sont des mots de forme dérivée avec leurs cinq catégories ; dérivation préfixale, dérivation suffixale, dérivation parasynthétique, dérivation régressive et dérivation impropre. Nous avons remarqué aussi que les termes des assurances peuvent aussi être des noms de forme composée comme : carte grise qui est une composition populaire et automobile qui est une composition savante. D'autres termes résultent des procédés contemporains tels que : RC, DR sont des sigles, CAT-NAT est un acronyme.

L'analyse sémantique nous a permis de dire qu'entre ces termes, il existe plusieurs relations. On peut citer comme exemple la relation d'équivalence : multirisques et tous risques sont des synonymes, relation d'opposition et antonymie : risque obligatoire et non obligatoire, relation hiérarchique représentée par la méronymie et holonymie, tels que : la garantie qui est un méronyme et le contrat multirisques est un holonyme.

## Conclusion générale

---

Toutefois, l'importance de cette étude ne s'arrête pas là, car l'on note également que le langage des assurances n'est pas assez difficile ; il existe des termes faciles à comprendre et qu'on emploie même dans la vie quotidienne, et d'autres difficiles issus des bases grecques et latines qui sont incompréhensibles pour la majorité des clients et que l'assureur parfois ait recours à des mots simples pour les vulgariser et les simplifier.

*Liste des références  
bibliographiques*

### Ouvrages :

- BENVENISTE Émile, *Problème linguistique générale*, Paris, Gallimard, 1974.
- CHERIGUEN Foudil, *Les mots des autres* Alger, Casbah Éditions, 2002.
- GARRAM Ibtissem, *Terminologie juridique dans la législation algérienne*, Blida, palais du livre, 1998.
- GARRIC Nathalie, *Introduction à la linguistique*, Paris, Hachette Supérieur, 2007.
- L'HOMME Marie-Claude, *la terminologie : principes et techniques*, Québec, Pu Montréal, 2004.
- LEHMANN Alice & MARTIN –BERTHET Françoise, *Introduction à la lexicologie*, France, Armand Colin, 2008.
- LERAT Pierre, *Les langues spécialisées*, Germain, Paris, Boulevard Saint, 1995.
- LOUBIER. Christiane, *De l'usage de l'emprunt linguistique, office québécois de la langue français*, Québec, 2011.
- MAHRZI Mohanad, *Les concepts de base en sciences du langage*, Alger, Les presses de l'office des publications universitaires, 2011.
- MEILLET Antoine, *Linguistique historique et linguistique générale*, Paris, Champion, 1921.
- MORTUREUX Marie-Françoise, *La Lexicologie entre langue et discours*, Paris, Armand Colin, 2008.
- NEVEU Franck, *Lexique des notions linguistique*, Paris, Armand Colin, 2010, 2011.
- POLGUERE Alain, *Introduction à la lexicologie explicative et combinatoire*, Québec, Les Presses de l'Université de Montréal, 1995.
- POLICKA Alena, *Initiation à la lexicologie française*, Brno, Masarykova Univerzita, 2014.
- RONDEAU Guy, *Introduction à la terminologie*, Québec, Gaétan Monin, 1991.
- SAUSSURE Ferdinand, *Cours de linguistique générale*, Genève, arbre d'or, 2005.
- SCHWARZ Christophe, *Introduction à la sémantique lexicale*, Germany, 2001.

## Les références bibliographiques

---

- SIOUFFI Gilles, REMDONCK D.V, *100 Fiches pour comprendre la linguistique*, Paris, Bréal, 2012.
- TARSKI Alfred, *Logique sémantique, métamathématique*, Paris, Armand Colin, 1972.
- ZELLAL Nassim, *Cours de terminologie dans les méthodes de traduction*, Paris, Université de la Sorbonne Nouvelle, 2005.
- ZEMMOUR David, *Initiation à la linguistique*, Paris, Ellipses Edition Marketing S.A, 2008.

### Sitographies :

- [https://www.academia.edu/30088548/Les\\_Langues\\_de\\_Sp%C3%A9cialit%C3%A9\\_LSP\\_et\\_le\\_Fran%C3%A7ais\\_sur\\_Objectifs\\_Sp%C3%A9cifiques\\_FOS\\_NOUVELLE\\_VERSION](https://www.academia.edu/30088548/Les_Langues_de_Sp%C3%A9cialit%C3%A9_LSP_et_le_Fran%C3%A7ais_sur_Objectifs_Sp%C3%A9cifiques_FOS_NOUVELLE_VERSION)
- <https://www.asjp.cerist.dz/en/downArticle/146/1/2/126378>
- <https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9C3166>
- <https://slideplayer.fr/slide/17551039/>
- [https://piimt.us/piimt/module/demande/fichier/attachement\\_365.pdf](https://piimt.us/piimt/module/demande/fichier/attachement_365.pdf)
- <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01219364>
- <https://www.larousse.fr/>
- [Webetab.ac-bordeaux.fr](http://Webetab.ac-bordeaux.fr)
- <https://www.btb.termiumplus.gc.ca/>
- <https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A8S2127>
- [https://www.rsagroup.ca/fr/clientele/se-renseigner-sur-assurance/glossaire?fbclid=IwAR1hvFuDIAEbpAeOOqYIFeD1aMgVcgNeMgNbZ5\\_ZY9-NMTSYBRzca-x\\_M#V](https://www.rsagroup.ca/fr/clientele/se-renseigner-sur-assurance/glossaire?fbclid=IwAR1hvFuDIAEbpAeOOqYIFeD1aMgVcgNeMgNbZ5_ZY9-NMTSYBRzca-x_M#V)
- <https://www.assurland.com/assurance-blog/glossaire-de-l-assurance.html>
- <https://www.lalanguefrancaise.com/>
- [www.dictionnaire-juridique.com](http://www.dictionnaire-juridique.com)

### Dictionnaires:

- *Dictionnaire de Didactique de français langue étrangère et seconde*, Paris, Jean Pencreac'h, 2003.
- *Dictionnaire du français vivant*, Paris, Bordas, 1972.
- *Dictionnaire Larousse*, le petit Larousse illustré, Paris, Larousse, 2009.
- DUBOIS Jean, MATHÉE GIACOMO, LOUIS GUESPIN, CHRISTANE MARCELLISI, JEAN-BAPTISE MARCELLISI, JEAN PIERRE MÉVEL *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse, 1994.



## Les références bibliographiques

---

- DUBOIS Jean,H.MITTERAND, A.DAUZATDictionnaire étymologique et historique du français, Paris, Larousse, 2011.
- *Glossaire des termes d'assurance*, Alger, 2011.
- GUILBERT Louis, *la créativité lexicale*, Paris, Larousse, 1975.
- *Lexique des termes juridiques*,Paris,Dalloz,2017.
- MOUNIN George, *Dictionnaire de la Linguistique*, Paris, PU de France, 1974.

# *Les annexes*

## Annexes

---

### Discussion 1:

C: Salam alikom.

A: Waalykom salam, smahli l bureau chwiya marwi akaad hna.

C: Oh normal, riglina hadi bark.

A: Warili la police d'assurance.

C: Kifah walah masmaatak?

A: Koltlak wari l'assurance dyalak.

### Discussion 2:

C: Katkoli hadik mataawdoch, kich mataawdoch? Taxi ay massuriya.

A : Aaa ma3andna mandiro dha déchéance, la faute di khouk, dar accident howwa ysouk sans permet.

### Discussion 3:

C: Ahla adal wach halak, barah ana nahdar maak wanta mahalbt nich.

A: Matkolich danta di f fourgon hadak, dajdid mala, kalchi mabrouk, ana liya assurih en tous risque.

C: Oh mala.

### Discussion 4:

A: Kich a Mohammed, tzid dir hadik?

C : Awah c'est pas la peine ay machi obligatoire.

A : Hih mais ay tfidak, par exemple kikont tsouk tomobil dérapat w kasart hal vitrina wal matériel taa l hanout lazmaq tromboursé ,donc daro l ijbariyataa les assurances bich na ncouvrik.

C : Aw mbaad nchofo.

### Discussion 5:

A: M'assureyahadi ?

C: Non, mamassureyach.

A: kayan yasama deux engins w ha la bétonnière yasama RC (responsabilité civile) DR (défense et recours).

### Discussion 6:

C: Msaelkhir ça va,

A: ça va wanti ?

C : wallah ma ça va, lhanout rah fiha balkal tfalko les tuyaux taa ma fasdoli matériél balkal.

A : warili l'attestation d'assurance, madam andak garantie couverte, dok ndirlak déclaration w nabatlak l'expert ysawar les dégats taa ma.

### Discussion 7:

A: Mala mazalak makhalastch?

C: Hih am kayan bazaf maadawch l'expertise.

A: Dama taana wala taakom?

### Discussion 8:

C: Hay l'assurance da taxi aw jabtha.

A: Akaad, akaad, aa khlas, madam 'andak garantie couverte ay mazalat tamchi, dok ndirlak declaration amiable d'accident.

### Discussion 9:

C: Taslah nassurer hal coté bark ?

A: Heh kima thab hiya chof kifah, les assurances yn9assmo 2 types kayan des risques obligatoires RO w kayn des risques non obligatoires RNO ikhtiyariya.

C: Yasama nassuri ghir des obligatoires ?

### Discussion 10:

C: Aw kali barah sayad da baatoh tradoli ghir nas, kich hadi.

A: Bayna bali ta3widat rayhin ynakso, hiya 400 malyon wanta saraht b 200 malyon, chehalnakast la valeur, nas ,hna n3awdolak nashadihiya la règle proportionnelle.

### Discussion 11:

C: Sbah l khir,yakha aaraftni?

A: Sbah nor, qol aaraftak qol no.

C: Aw d marto di Samir, l'assurance da taxi matat howa aw tla3 lfranca, aw jit hakdak maalabli kich ndir.

A: Nsaksik tomobil hadi chaftalha les pneus, la vignette ?

C: Non manaraafch.

A: Mala nbaatak and sahbi ydiralha une révision kamla w chri la vignette,warilincho fl contrôle technique fayak ymout .

### Discussion 12:

C: Salam alikom, l'assurance taa local tahtaj ghir hadi ?

A: Hih hadi bark yakha taa les cat nat.

### Discussion 13:

A: Ahla ostada, cava? Akaad, wach khasak.

C : Labas hamdollah, jit nassuri la voiture.

A : Yakha aalbalkom bali ntoma asatida aandom une convention.

### Discussion 14:

C : Sil vous plais, habit ndir une assurance d'automobile, kich ndir ?

A: Dkika akaad,nkamal maa had client wnji nhadro.

### Discussion 15:

C: Salam Alikom kidiro taaminat filahiya?

A: Wachhabt'assuré?

C: Andi n7al.

A: Hadak ardwal anta jayi manaq la rohaq?

C: Awah, machi kard.

A:Oui, kindiro mais lazmnndiro visite de risque.

### Discussion 16:

C: W hado les dossiers kich ndirolham ?

A: Kima kindirou f liquidation.

### Discussion 17:

A: Danta yakhi di hab tassurer hanout dyalak ?

C: Hih.

A: Fayan jayi l hanout dyalak ?yakhi aandakan registre commerce ?

C: Mlayan jamiaa mlayan les pompiers.Dbasahkiykoun l hanoutkrib mn les pompiers tnaksoli f la prime d'assurance?

### Discussion 18:

C : C'est bon khalast ?

A : Hih aw dirtlak la déclaration, roh and secrétaire tkharajlak l'ordre de service.

### Discussion 19:

A: Kich maandhach l'assurance?

C: Ba3hali hakda, fayan alabali ana.

## Annexes

---

A: Andak la carte grise ?

C: Mazal maandich hata nroho natkatbo w nradha aaliya.

### **Discussion 20:**

C: Kinbi3 taxi da kdima we nachri wahda, l'assurance kich ndirolha?

A: Nsuspendiw lawla w ndirou contrat de changement de véhicule, nta kitachri iji wana nafrihalak.

### **Discussion 21:**

A: Chourouk kadam matroh, taxi di Boukhalya kich?

C: La 307 hadik déclaration tardive.

### **Discussion 22:**

A : Ahla yal migré aw hnaya mala.

C: Oh ça fait longtemps man di jit wa lyoum aw jit l renouvellement des contrats des motos.

### **Discussion23:**

C : kont ndouh aala ha l'assurance w baatoni lahna yakha baada kidiro l'assurance de voyage ?

A : kindiro b l'assurance de voyage b l'assurance d'automobile, b maritime kalach.

### **Discussion24:**

A : Ya amira taich jibli mh( multirisques habitation).

C : Majbarthamch kayan dal mp (multirisques professionnels).



## Résumé :

Notre travail de recherche s'inscrit dans le domaine des sciences du langage, plus précisément dans le champ de la lexicologie, et porte sur une analyse lexico-sémantique des termes des assurances employés lors des interactions entre l'assureur et l'assuré (un corpus de 38 termes), où nous nous appuyons sur une méthodologie de recherche basée sur l'analyse lexicale et sémantique.

Notre intérêt porte d'abord sur l'étude des termes des assurances ; indiquer leurs significations et leurs structures lexicales, et aussi sur l'exposition des différents procédés de formation du lexique des assurances, où nous avons fait appel à la tabulation, où chaque procédé de formation a été exposé clairement.

**Mots clés :** interaction, termes des assurances, sémantique, dérivation, composition

## Abstract:

Our research work inscribes in the field of language sciences, specifically in the field of lexicology, focuses on a lexical semantic analysing of insurance terms used during interactions between the insurer and the insured (a corpus of 38 terms), on the basis of a research methodology which depends on a lexical and semantic analysis.

We are first interested on the study of insurance terms; specify their meanings and their lexical structures, also in exposing their methods of forming, we have used tabulation, where each mechanism of words formation has been clearly exposed.

**Key words:** interaction, insurance terms, semantic, derivation, composition.

## ملخص:

يندرج بحثنا هذا في ميدان علوم اللسان وبالضبط في مجال الدلالات، حيث يركز على دراسة معجمية ودلالية لمصطلحات التأمينات المستخدمة أثناء المحادثات بين المؤمن و المؤمن عليه (عينة لثمانين وثلاثين مصطلحاً)، استناداً على منهجية بحثية تركز على تحليل معجمي ومورفولوجي. انصب اهتمامنا أولاً على دراسة مصطلحات التأمينات، تحديد معانيهم وهيكلهم المعجمي، وأيضاً على عرض مختلف الطرق لصناعة مصطلحات التأمينات. اعتمدنا على طريقة الجدولة حيث تم عرض كل آلية من آليات تكوين المصطلحات بوضوح.

**الكلمات المفتاحية:** المحادثات، مصطلحات التأمينات، الدلالات، الاشتقاق، التركيب.